

# COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN 2 JUILLET 2018

ÉVALUATION DU 7<sup>ème</sup> PDALHPD DE MOSELLE





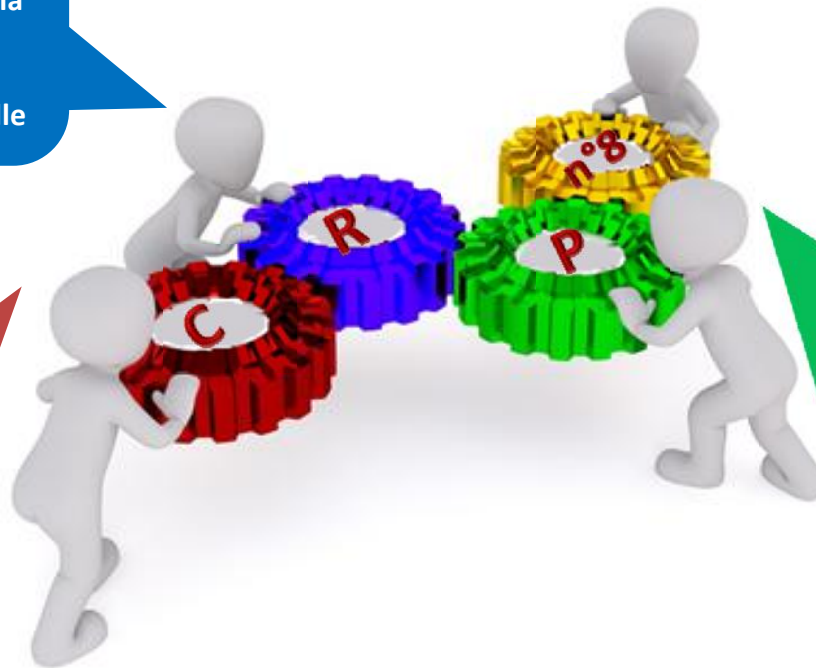
- **Approbation de la nouvelle composition du CRP**
- **Bilan 2017 du FSL**
- **Évaluation du 7ème PDALHPD de Moselle :**  
**présentation des travaux par fiche-action**
- **Propositions d'orientation du 8ème PDALHPD**
- **Approbation d'une prorogation du 7ème PDALHPD**
- **Questions diverses**
- **Signature de la Charte PLAI-A**

## Approbation de la nouvelle composition du CRP

### La Présidence :

- ❖ Le Préfet de la Moselle
- ❖ Le Président de la Caf de la Moselle
- ❖ Le Président du Département de la Moselle

- ❖ Un représentant des bailleurs publics
- ❖ Un représentant des bailleurs privés
- ❖ Un représentant d'Action Logement
- ❖ Un représentant des organismes payeurs des aides personnelles au logement
- ❖ Un représentant des distributeurs d'eau, des fournisseurs d'énergie et des opérateurs de services téléphoniques



- ❖ Un représentant des EPCI devant se doter d'une convention d'attribution intercommunale (CIA)
  - ❖ Un maire

- ❖ Un représentant d'une association d'insertion ou de défense de personnes en situation d'exclusion par le logement
- ❖ Un représentant des organismes agréés exerçant des activités de maîtrise d'ouvrage, des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale (ALUR : art. 34 / Loi Besson I : art. 3)
- ❖ Un représentant des organismes œuvrant dans l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des SDF

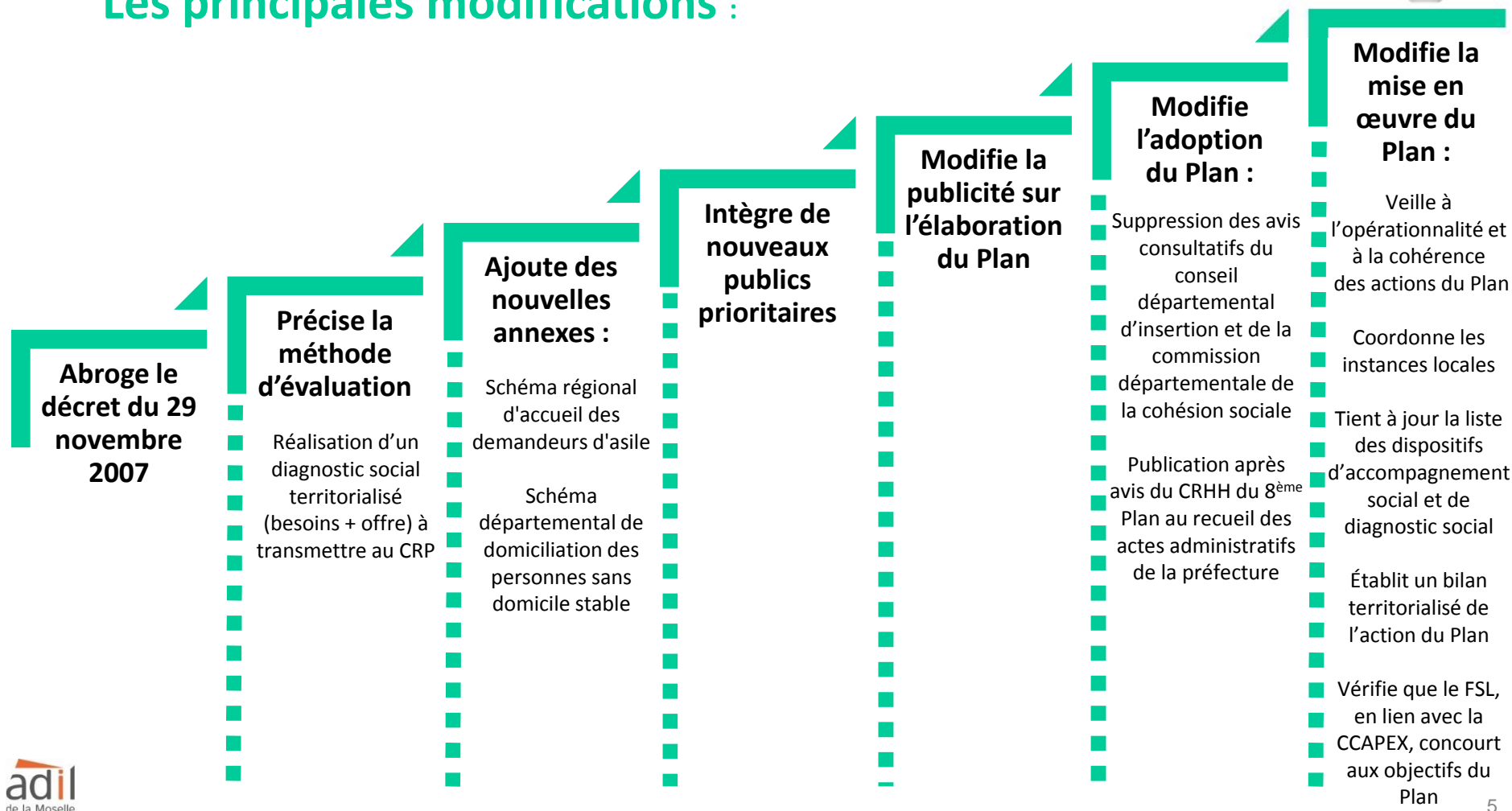




# Décret n°2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux PDALHPD



## Les principales modifications :





**Focus sur les principaux textes  
juridiques et réglementaires :**



## Le calendrier des travaux 2018 du PDALHPD

**Fév. 2018**

Publicité de l'évaluation du 7<sup>ème</sup> Plan et de l'élaboration du 8<sup>ème</sup> par mail sur les sites internet de la Préfecture et du Département

**2/07/2018**

Nomination des membres du CRP  
Présentation de l'évaluation par fiche-action du 7<sup>ème</sup> Plan,  
Présentation des orientations stratégiques du 8<sup>ème</sup> Plan,  
Prorogation du 7<sup>ème</sup> PDALHPD

**3<sup>ème</sup> trimestre 2018**

Rédaction du rapport d'évaluation du 7<sup>ème</sup> PDALHPD

**4<sup>ème</sup> trimestre 2018**

Animation de 5 séminaires territoriaux  
Organisation d'un Comité des Directeurs  
Rédaction du 8<sup>ème</sup> PDALHPD

Analyses  
Entretiens  
Traitement de données  
Questionnaires

Du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

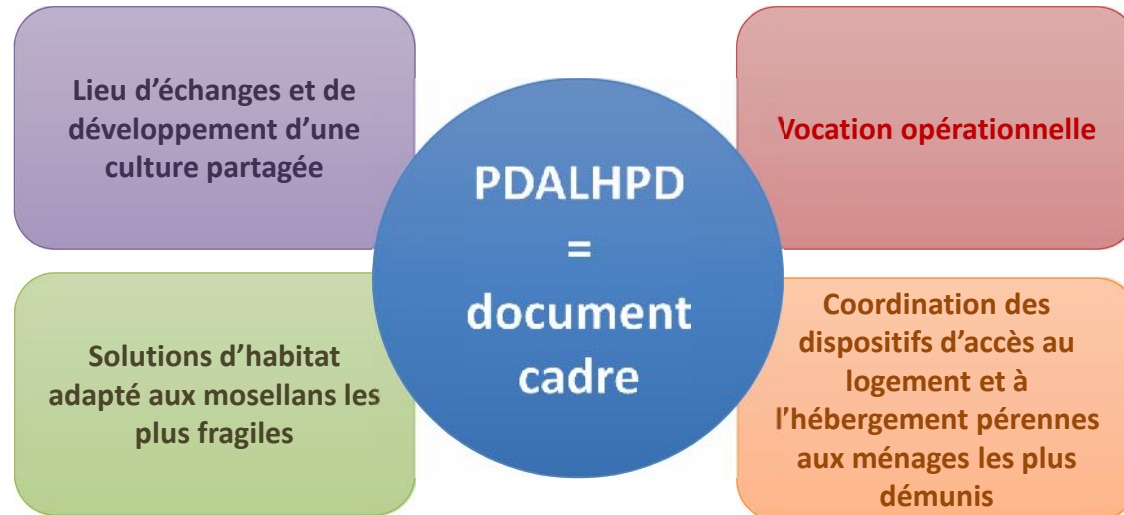
**Avant le 31/12/2018**

Le CRHH rend son avis 3 mois avant l'adoption du 8<sup>ème</sup> Plan

**Au 31/03/2019**  
Arrêter le 8<sup>ème</sup> PDALHPD  
2019-2024

## Présentation des travaux d'évaluation par fiche-action

### Rappel des grands principes



### L'évaluation a consisté à

- Mesurer les effets du Plan sur le terrain
  - Apprécier l'atteinte ou non des objectifs
  - Être territorialisée (EPCI compétents en matière d'Habitat)
- Axe 1 : Prise en compte d'indicateurs statistiques par bassin (Metz, Thionville, Forbach, Sarreguemines et Sarrebourg)
  - Axe 2 : Synthèse de 17 fiches-action
  - Axe 3 : Prise en compte du contexte législatif
  - Axe 4 : Méthode participative qui a reposé sur différents outils



Created by Vectors Market from Noun Project

**3 questionnaires à destination des professionnels  
 49 réponses collectées à ce jour**



## 140 entretiens

### Copilotes

Professionnels du Département, des CCAS

Opérateurs associatifs (en cours)

ARELOR

7 EPCI/23 (en cours)



### 3 constats

- Manque de compréhension du fonctionnement de certains dispositifs
- Connaissance générale des actions mais appréhension insuffisante des outils et dispositifs
- Mise en œuvre locale qui correspond à des besoins identifiés mais peu coordonnée avec le Plan

Fort de ces constats, l'évaluation s'est voulue pédagogique avec un travail de schématisation des dispositifs les plus complexes

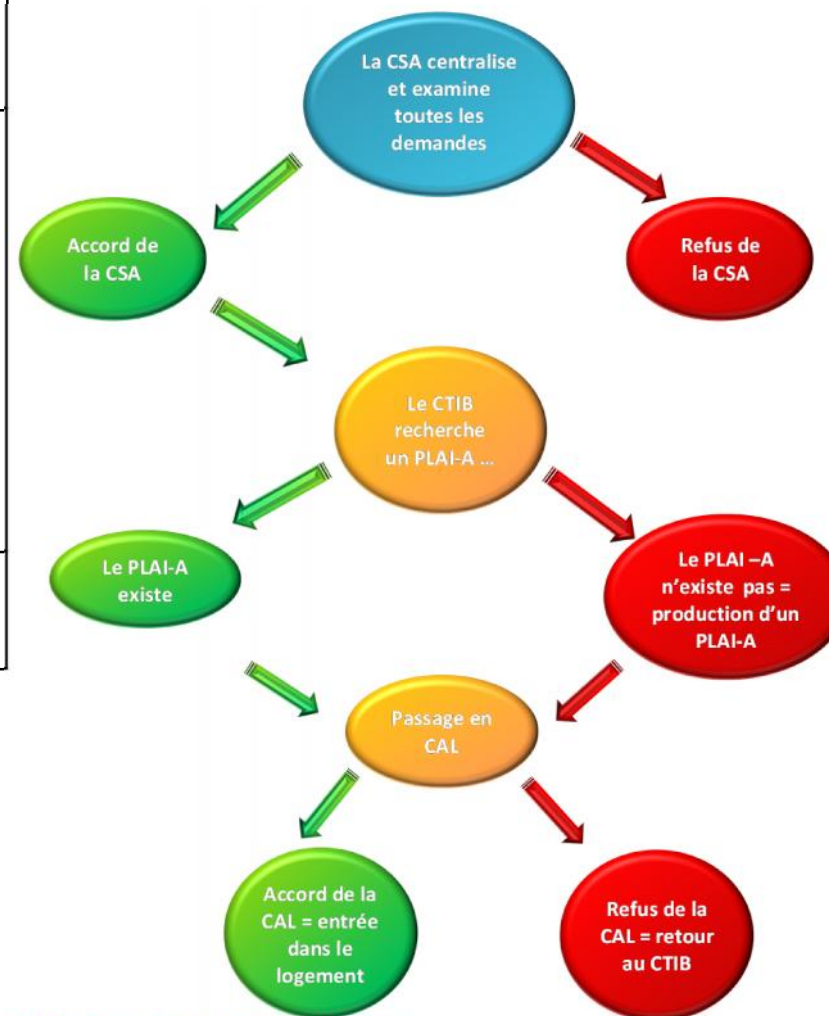
## Un document d'évaluation à 2 entrées de lecture (2<sup>ème</sup> semestre 2018)

- Partie 1 : synthèse des fiches-action évaluées
- Partie 2 : indicateurs statistiques déclinés dans la mesure du possible par bassin

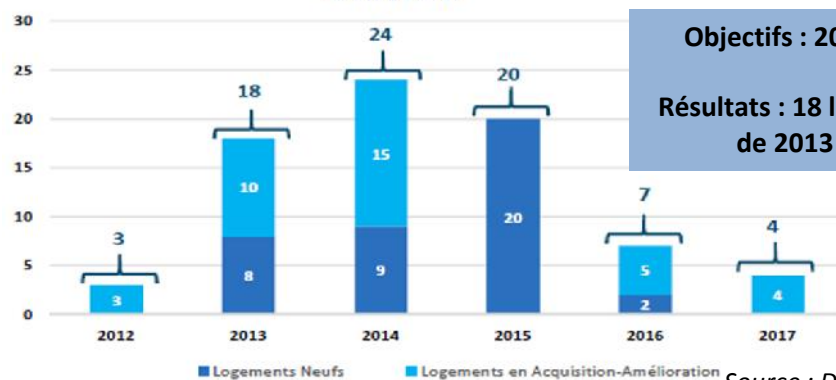
## F-A 1a & b : Développer une offre de logements en PLAI-Intégration et mettre en place et suivre les modalités d'attribution des PLAI-I

<b>Objectifs</b>	<p>1a/ Aider les bailleurs sociaux à produire du logement PLAI-Adaptés en ciblant précisément les besoins observés et assurer la production d'une offre nouvelle de logements en conformité avec les besoins locaux.</p> <p>1b/ Mettre en place un outil de suivi des attributions des PLAI- Adaptés.</p>
<b>Réalisations</b>	<p>2014 : Recensement des logements financés en tant que PLAI-A.</p> <p>2015 – 2016 - 2017 : grâce à un travail partenarial réunissant l'ARELOR, l'État (DDCS et DDT), le Département, la Caf et l'ADIL, une Charte PLAI-Adaptés sera signée prochainement.</p> <p>Il s'agit, à partir d'une analyse fine de l'offre existante sur chaque bassin territorial et d'un travail de définition de la notion de « public atypique », de fonctionner de façon partenariale et coopérative afin de consolider et de développer l'offre existante. Mais également de croiser cette offre avec la demande.</p> <p>À ce jour, 76 logements PLAI-A ont été recensés sur la Moselle dont 35 logements retenus dans le cadre de l'appel à projet PLAI à bas niveaux de quittance.</p>
<b>Évaluation globale</b>	<p>Un dispositif partiellement mis en place (signature de la Charte à finaliser) mais dont l'aboutissement est indispensable au relogement des publics les plus en difficulté.</p>

### Circuit des attributions des PLAI-A pensé par la Charte



Répartition des nouveaux agréments PLAI-A par année en Moselle de 2012 à 2017

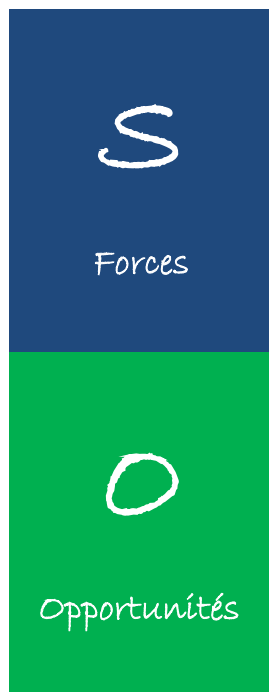


Objectifs : 20 PLAI-A/an

Résultats : 18 logements/an de 2013 à 2017

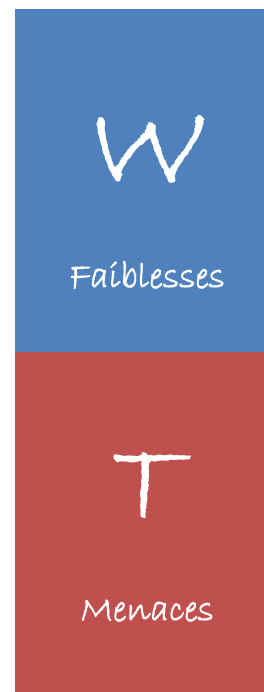
Source : DDT, 2018

CSA = Commission des Situations Atypiques  
 CTIB = Commission Technique Inter-Bailleurs  
 PLAI-A = Prêt Locatif Aidé d'Intégration - Adapté  
 CAL = Commission d'attribution des Logements



- Un état des lieux fin de l'offre. Un état des lieux de la demande à poursuivre (CSA)
- **Une solution de relogement pérenne pour les ménages atypiques**
- Une gestion en temps réel : rencontre de l'offre et de la demande

- Une enveloppe dédiée à la remise en état des logements financée par le Département
- **Une CTIB facilitatrice**



- **Les délais de production des logements adaptés (acquisition-amélioration ou construction neuve)**

- Un dispositif partiellement mis en place : signature de la Charte à finaliser

- **L'adhésion nécessaire des collectivités, des bailleurs, de l'État et de tous les partenaires à la production de logements PLAI-A** afin de proposer une offre plus homogène sur l'ensemble des bassins mosellans

### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



- Concrétiser la signature de la charte et la mettre en œuvre
- Pérenniser le soutien aux bailleurs dans leur effort de construction
- Rechercher les indicateurs de suivi des attributions pour une meilleure évaluation du dispositif à articuler avec le SNE
- Travailler l'offre de PLAI-A sur les territoires les moins pourvus en lien avec les PLH et la demande repérée par la CSA

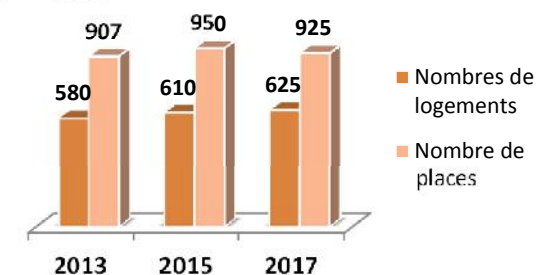
## F-A 2a : Développer l'offre en logement accompagné : Les résidences sociales

<b>Objectifs</b>	<b>Adapter l'offre de logements accompagnés aux besoins des populations les plus fragiles en développant les résidences sociales</b>
<b>Réalisations</b>	<p>Au 01/01/2014 : 17 résidences sociales : 1 484 places.</p> <p>Au 31/12/2016 : 20 résidences sociales : 1 662 places soit + 178 places supplémentaires (hors dispositif familles gouvernantes : 26 logements pour 67 places réparties sur le bassin de Metz et le bassin sidérurgique)</p> <p>2018 : des projets sont d'ores et déjà en cours avec la transformation de 2 FTM sur le bassin de Metz (+ 134 places) et la création de 60 places supplémentaires sur le bassin de Sarreguemines</p>
<b>Évaluation globale</b>	<p>L'observatoire SIAO permettra d'améliorer la connaissance des besoins pour mieux coordonner l'amélioration/création d'une offre nouvelle</p> <p>Un produit pas toujours adapté ou adaptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au vieillissement et à la perte d'autonomie de ses résidents</li> <li>- à l'accueil de familles avec enfant(s)</li> <li>- à la prise en charge d'un public féminin</li> </ul> <p>Des limites structurelles de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des réhabilitations ou des créations très complexes sur certains territoires pour des raisons financières principalement</li> <li>- un turn-over insuffisant dans les nouvelles structures</li> <li>- l'émergence de nouveaux publics (grands marginaux, personnes atteintes de troubles psychiques et/ou psychiatriques ...) qui affecte le turn-over des structures et donc leur capacité d'accueil</li> </ul>

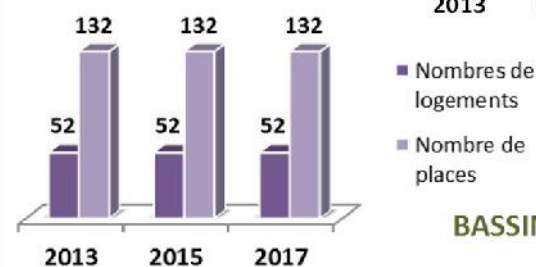
### BASSIN DE METZ



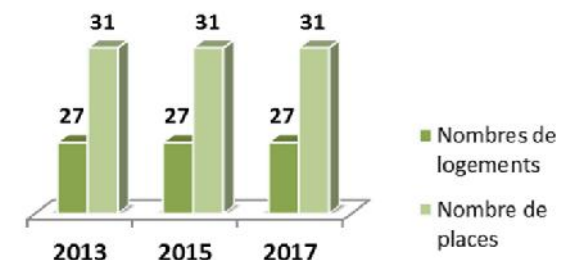
### BASSIN DE THIONVILLE



### BASSIN DE FORBACH



### BASSIN DE SARREGUEMINES



Source : DDCS, 2018



- L'orientation réalisée par le SIAO sur la base d'un **diagnostic social : adéquation entre l'offre et le profil des candidats proposés**
- Un dispositif adapté à une certaine typologie de public
- **Une étape dans le parcours d'insertion des usagers vers le logement autonome grâce au travail d'accompagnement social réalisé par les travailleurs sociaux des résidences**


- Un financement de l'État soutenu
- **Un dispositif pérenne**



- **Une commission unique par bassin qui n'est pas mise en place**
- **Une fluidité difficile (résidences neuves)**
- Certains établissements difficiles à rénover
- **Un accompagnement à construire face à un cumul de difficultés : santé physique + santé mentale + ressources + barrière de la langue ...**

- Des limites financières et territoriales au développement de nouvelles résidences sociales et une faible mobilisation des EPCI
- **La résidence sociale ne doit pas être une solution par défaut** pour accueillir des ménages qui ne relèvent pas de ce type de dispositif : personnes en situation de séparation, victimes de violences familiales ...

**Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan**

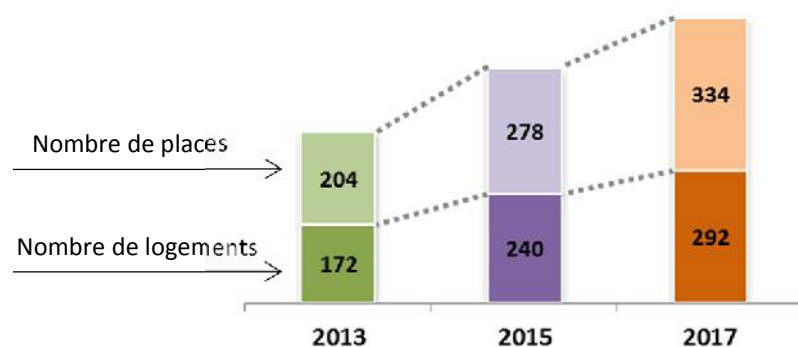


- Mettre en place une commission d'orientation commune par secteur géographique
- Accompagner la production : poursuivre le financement des places, la rénovation des structures existantes et la mobilisation des EPCI
- Améliorer et développer la prise en charge de certains publics : les femmes, les ménages avec enfants et les demandeurs d'asile qui occupent des places d'hébergement en résidence sociale
- Expérimenter de nouvelles formes de résidences sociales et d'autres solutions d'habitat avec les acteurs locaux : résidences sociales hors les murs, logement intergénérationnel, logement accompagné, logement d'urgence, logement « tiroir », intermédiation locative. Encourager les projets « atypiques » (ex : ADOMA et ses 4 logements messins destinés aux grands marginaux )
- Etablir un plan de communication sur les résidences sociales auprès de l'ensemble des travailleurs sociaux de Moselle

## F-A 2b : Développer l'offre en logement accompagné : les pensions de famille (PF)

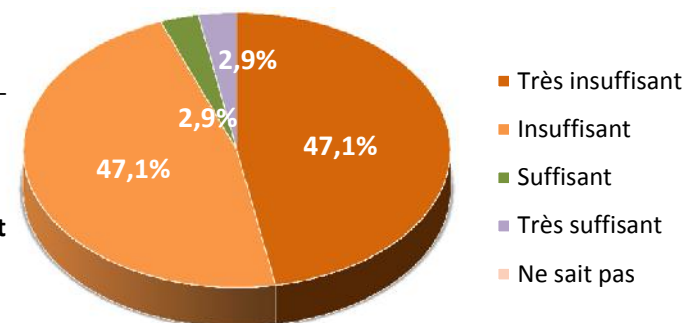
<b>Objectifs</b>	<b>Adapter l'offre de logements accompagnés aux besoins des populations les plus fragiles en développant les PF</b>
<b>Réalisations</b>	Au 01/01/2014 : 11 PF - 212 places. Au 01/01/2017 : 16 PF - 334 places soit 122 places supplémentaires
<b>Évaluation globale</b>	<p>Mise en place d'un schéma d'admission commun aux PF et remise à jour du dispositif auprès des partenaires réalisée par le SIAO.</p> <p>Un produit pas toujours adapté ou adaptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la détérioration de l'état de santé des résidents (perte d'autonomie)</li> <li>- aux ménages avec enfant(s) (peu présents car produit développé à destination des personnes isolées prioritairement)</li> </ul> <p>Des limites structurelles de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un turn-over très faible et des temps d'occupation plutôt longs (plus de 2 ans pour la majorité des structures interrogées)</li> <li>- des structures qui rencontrent des difficultés liées au comportement (addiction(s), violences verbales et/ou physiques) de leurs occupants</li> </ul> <p>Globalement, la PF reste la structure la plus adaptée aux personnes particulièrement vulnérables et/ou qui ont connu des parcours de vie chaotique. En ce sens, les pensions sont « victimes de leur succès » ce qui explique l'extension continue de l'offre</p>

**Accroissement de l'offre en Pension de Famille en Moselle**



Source : DDCS, 2018

**94 % des répondants du questionnaire Hébergement-Logement du PDALHPD considèrent que le nombre de places en Pensions de famille sur leur territoire est insuffisant voire très insuffisant.**



Source : adil 57, 2018

S

Forces

- Le rôle facilitateur du SIAO permet la mise en adéquation entre places libres et demandeurs
- **Une vacance et un taux d'impayés très faibles**
- **La qualité du travail d'accompagnement fourni par les hôtes développe un « esprit de famille » entre les pensionnaires**
- Certaines PF sont spécialisées dans l'accueil de personnes en situation de souffrance psychique

O

Opportunités

- **Le Plan Logement d'Abord permettra la création de places supplémentaires**
- La mise en place d'un schéma d'admission partagé à toutes les PF du département

W

Faiblesses

- **Des publics aux situations de plus en plus dégradées**
- Une forte concentration territoriale des PF sur le sillon mosellan
- **Des délais d'attente qui s'allongent de 30 jours en 2014 à 75 en 2017 soulignant ainsi des places en nombre insuffisant**

T

Menaces

- **Un partenariat entre les hôtes et les travailleurs sociaux de droit commun à redéfinir et à renforcer**

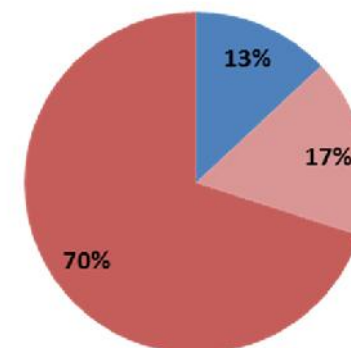
### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



- Généraliser le recours au SIAO afin d'étoffer son observatoire pour cibler au mieux l'implantation géographique des nouvelles structures
- Expérimenter des PF en diffus sur les secteurs géographiques dépourvus d'offre, particulièrement pour les grands marginaux
- Mettre en œuvre le programme de réhabilitation/reconversion : poursuivre le financement des nouvelles places et la rénovation/reconversion des structures existantes
- Poursuivre la communication sur le logement accompagné auprès des partenaires et des acteurs de terrain grâce à un véritable plan de communication. Ex : profiter des ouvertures de nouvelles structures afin d'organiser des sessions d'échange entre les prescripteurs et les gestionnaires
- Renforcer le partenariat entre les hôtes et les travailleurs sociaux de droit commun car l'accompagnement social réalisé par les uns et les autres n'est pas substituable et est surtout vital au bien être des usagers

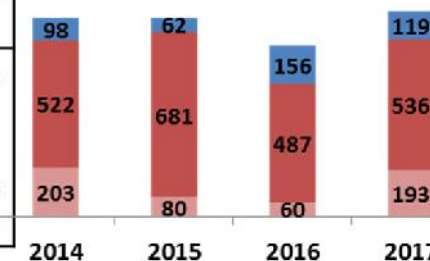
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer et organiser un partenariat efficace entre les acteurs pour mieux repérer les situations</li> <li>• Favoriser la mobilisation du grand public autour de ce programme</li> <li>• Développer les dispositifs opérationnels sur ce thème avec les EPCI (Opah/Pig/protocoles locaux) et le Département</li> <li>• Communiquer largement sur l'ensemble des aides financières et fiscales</li> </ul>
<b>Réalisations</b>	<p><b>1. Dynamiser l'action partenariale, élaborer une fiche de procédure</b> De 2014 à 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information auprès des travailleurs sociaux et participation à certaines actions du Plan de Renovation Énergétique de l'Habitat (PREH) avec l'ADEME</li> <li>- Participation de 300 € de la part du Département pour les secteurs non couverts</li> <li>- Elargissement du programme Habiter Mieux (réservé initialement aux PO très modestes) aux PO modestes et aux PB (sous condition d'un conventionnement Anah de 9 ans)</li> </ul> <p><b>2. Communiquer auprès des EPCI et élus locaux</b> De 2014 à 2018, les EPCI signataires d'un PIG, d'une OPAH ou d'un protocole Habiter Mieux n'ont cessé de se multiplier : sur 23 EPCI, 2 communautés de communes ne sont pas couvertes Poursuite du financement du Département sur le secteur diffus dans le cadre du programme Habiter Mieux , 1 014 subventions pour un total de 304 200 € à ce jour</p> <p><b>3. Définir un plan de communication pour le grand public :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> phase : Communication départementale en direction des collectivités réalisée par les différents partenaires « PRIS » : Anah, ADIL 57-EIE, CALM, l'ALEC du Pays Messin ...</li> <li>- 2<sup>ème</sup> phase : Campagnes publicitaires nationales, les partenaires « PRIS » deviennent des centres relais de diffusion de l'information et de renseignements auprès du grand public</li> </ul> <p><b>4. Sensibiliser les occupants des logements :</b> Réalisation d'actions d'informations ponctuelles et locales par les opérateurs agréés Anah et les différents partenaires sur la durée du Plan</p>
<b>Évaluation globale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme qui permet aux ménages propriétaires modestes et très modestes de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs biens</li> <li>• Un programme renouvelé avec des objectifs revus à la hausse</li> <li>• Une simplification du programme depuis 2018 : 3 déclinaisons possibles (Habiter Mieux sérénité, Habiter Mieux agilité et Habiter Mieux copropriétés) avec un accompagnement possible en amont</li> </ul>

Répartition des bénéficiaires du programme Habiter Mieux selon leurs statuts d'occupation et leurs ressources de 2014 à 2017



■ Propriétaires bailleurs  
■ Propriétaires occupants aux ressources modestes  
■ Propriétaires occupants aux ressources très modestes

Nombre de réalisations entre 2014 et 2017



Source : DDT – Anah, 2018



S

Forces

O

Opportunités

- Une couverture presque totale du Département
- Un levier financier pour permettre à des ménages modestes de faire des travaux (complémentaire au FSL)

- Des ménages encore mobilisables : 28% de PO sont éligibles et environ 56 000 ménages mosellans occupent un logement d'avant 1975
- Une visibilité du programme Habiter Mieux pour 5 ans (2018-2022)
- Des EPCI et le Département mobilisés
- Des acteurs en voie de coordination : Plan National de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) et des programmes porteurs : opération « cœur de ville »...

W

Faiblesses

- Des difficultés pour repérer les ménages et toucher les quartiers
- Le risque des « laisser pour compte » du numérique
- Un taux d'atteinte des ménages cibles toujours inférieur à la moyenne régionale

T

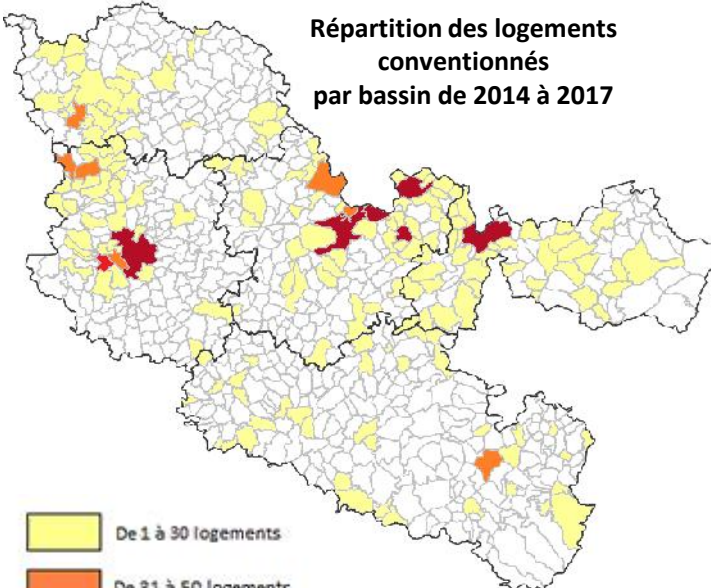
Menaces

- Négliger le repérage territorial
- Un pilotage local des programmes insuffisant

### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



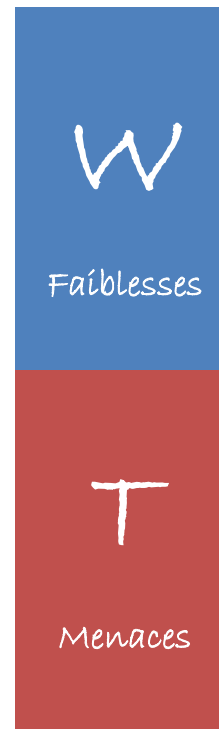
- Développer l'ingénierie du repérage et de la communication : mobiliser des acteurs-relais présents sur le terrain : Maires, EPCI , travailleurs sociaux , organiser des réunions d'information sur les territoires de Moselle, renforcer le repérage en diffus et l'animation, cibler certains quartiers ou publics prioritaires dans le cadre des missions existantes de l'opérateur
- Construire le partenariat avec le Département (FSL) et Action Logement ...
- Promouvoir le programme Habiter Mieux à destination des copropriétés via la Charte des acteurs de la Copro

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier la production de logements dans le parc privé pour répondre à des problématiques spécifiques (logements très sociaux / petits logements...)</li> <li>• Sécuriser les propriétaires-bailleurs accueillant les ménages prioritaires PDALHPD</li> </ul>																																				
Réalizations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du dispositif : <table border="1" data-bbox="421 475 1323 911"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Logements conventionnés avec travaux</th> <th colspan="3">Logements conventionnés sans travaux</th> </tr> <tr> <th></th> <th>En social</th> <th>En très social</th> <th>En Intermédiaire</th> <th>En social</th> <th>En très social</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>141</td> <td>11</td> <td>124</td> <td>181</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>164</td> <td>8</td> <td>121</td> <td>219</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>100</td> <td>0</td> <td>93</td> <td>272</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>51</td> <td>0</td> <td>43</td> <td>212</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table> </li> </ul>  <p data-bbox="1644 491 1951 587"><b>Répartition des logements conventionnés par bassin de 2014 à 2017</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du Parc : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du catalogue de logements conventionnés de l'Anah au CLLAJ, puis à Habitat &amp; Humanisme</li> <li>- Mise en place d'une prime de 1 000 € au titre de l'intermédiation locative depuis 2017 : <b>32 à ce jour</b></li> </ul> </li> <li>• Mise en place d'une bourse au logement : <p data-bbox="365 1171 1167 1230">Depuis 2016, les logement conventionnés à louer sur le bassin de Metz sont visibles sur le site web du CLLAJ</p> </li> </ul> <p data-bbox="1361 991 1637 1209"> <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: yellow; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> De 1 à 30 logements  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: orange; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> De 31 à 50 logements  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: red; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> De 51 à 100 logements  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: darkred; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Plus de 101 logements </p> <p data-bbox="1675 1171 2018 1230"><i>Source : DDT – Anah, 2018 Carte : Département – adil 57</i></p>		Logements conventionnés avec travaux		Logements conventionnés sans travaux				En social	En très social	En Intermédiaire	En social	En très social	2014	141	11	124	181	5	2015	164	8	121	219	0	2016	100	0	93	272	0	2017	51	0	43	212	0
	Logements conventionnés avec travaux		Logements conventionnés sans travaux																																		
	En social	En très social	En Intermédiaire	En social	En très social																																
2014	141	11	124	181	5																																
2015	164	8	121	219	0																																
2016	100	0	93	272	0																																
2017	51	0	43	212	0																																
Évaluation globale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un dispositif à pérenniser</b> car le logement conventionné permet aux publics relevant du PDALHPD d'accéder à un logement dans le parc privé à prix modéré et encadré</li> <li>• En raison du <b>manque de visibilité de ces logements pour les prospects relevant du Plan</b>, quid de la mise en place d'une plateforme internet centralisant toutes les annonces des logements conventionnés sur l'ensemble du département ?</li> <li>• <b>La captation des propriétaires bailleurs étant difficile</b>, le plan de communication local et la sensibilisation des acteurs en lien avec les bailleurs privés (associations de conseil, UNPI, FNAIM ...) doivent être renforcés</li> </ul>																																				



- Une offre locative adaptée aux publics du Plan
- Une aide financière et fiscale qui facilite l'accroissement de l'offre
- Une offre souple car les plafonds de loyer sont adaptés au marché locatif local


- Une solution qui permet de compenser l'absence ou le manque de logements sociaux sur des territoires carencés (cf. Loi Égalité et Citoyenneté pour les logements du parc privé en intermédiation locative qui entrent désormais dans les quotas de la loi SRU)
- Une volonté forte de l'État de développer une offre de logements financièrement accessible dans le parc privé
- Une solution qui contribue à la mixité sociale sur les territoires



- Une captation des bailleurs difficile en fonction des zones en particulier sur les zones tendues du territoire
- Une communication des partenaires au coup par coup
- Une collaboration DDT/Anah avec les acteurs associatifs de l'intermédiation locative à développer

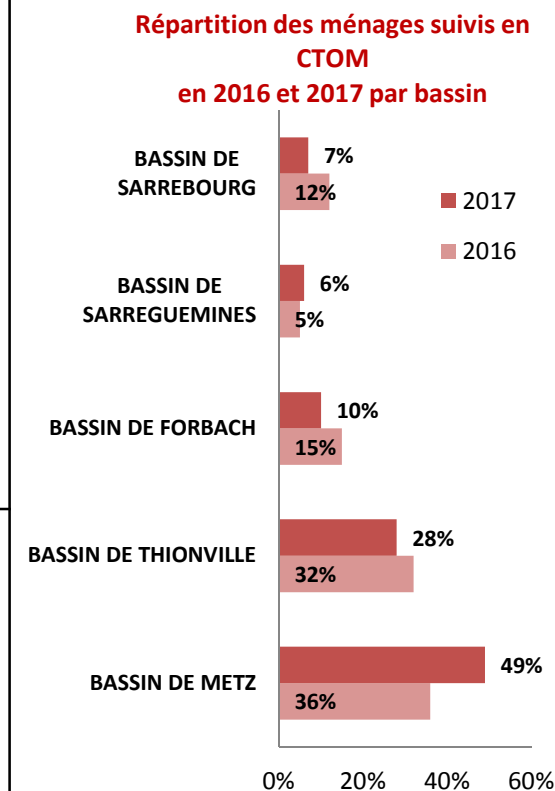
- Une absence de lisibilité des logements conventionnés à louer pour les publics du Plan = approche fragmentée : pas de centralisation des annonces en dehors du site internet du CLLAJ du bassin de Metz

**Préconisations pour  
le 8<sup>ème</sup> Plan**



- Rassembler tous les dispositifs de développement et de gestion d'un parc privé à destination des publics du Plan et travailler sur le réseau d'acteurs
- Développer et promouvoir les aides supplémentaires des collectivités au conventionnement avec travaux sur les secteurs tendus : aides financières, accompagnement des bailleurs ...
- Rechercher une complémentarité possible avec les PLH : question du logement des jeunes, d'une meilleure répartition de l'offre de logements à loyer accessible grâce au logement privé conventionné
- Informer les partenaires associatifs et les acteurs en lien avec des propriétaires bailleurs afin de les sensibiliser au conventionnement

Objectifs	Créer les conditions favorables de repérage, de suivi et de traitement de la LHIND
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création du <b>Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non-Décent (PLHIND) de Moselle le 30/03/2016</b>, centré sur 4 objectifs principaux :               <ol style="list-style-type: none"> <li>Résorber l'habitat indigne et non-décent par un partenariat multi-compétences, un traitement partagé des situations et des actions incitatives ou coercitives</li> <li>Accompagner les occupants des logements tout au long de la procédure</li> <li>Constituer une ressource locale à destination des professionnels locaux</li> <li>Sensibiliser, former et informer les partenaires sur les actions à entreprendre en cas de LIND</li> </ol> </li> <li>Création de <b>plusieurs outils ressources</b> : grille de signalement unique, constat unique, adaptation locale du « Guide du logement décent » national (CNAF-ANIL), fiches-procédures... <b>pour promouvoir le logement décent</b></li> <li>Mise en place du <b>Comité Technique d'Orientation Mensuel (CTOM) qui assure le suivi du traitement des situations signalées au PLHIND</b></li> <li>Communication sur l'organisation du PDLHIND depuis 2016 auprès des élus locaux, des travailleurs sociaux et des acteurs de terrain par les membres du PLHIND</li> </ul>
Évaluation globale	<p>La création du PDLHIND en tant que guichet unique, a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centraliser l'ensemble des signalements de logements non-décents voire indignes</li> <li>Réunir les acteurs compétents afin de définir collectivement et de manière coordonnée une procédure de traitement unique</li> <li>Mutualiser les leviers d'action auprès des propriétaires</li> <li>Développer une action de conseil et d'accompagnement des locataires, des Maires et des propriétaires</li> </ul> <p>Les actions procédurières engagées par le Pôle nécessitent du temps or les locataires (même ceux suivis par les travailleurs sociaux de secteur) s'essouffent et déménagent bien souvent avant l'aboutissement de la procédure. Certaines situations restent particulièrement difficiles à traiter comme les cas d'incurie ou de syndrome de Diogène</p>

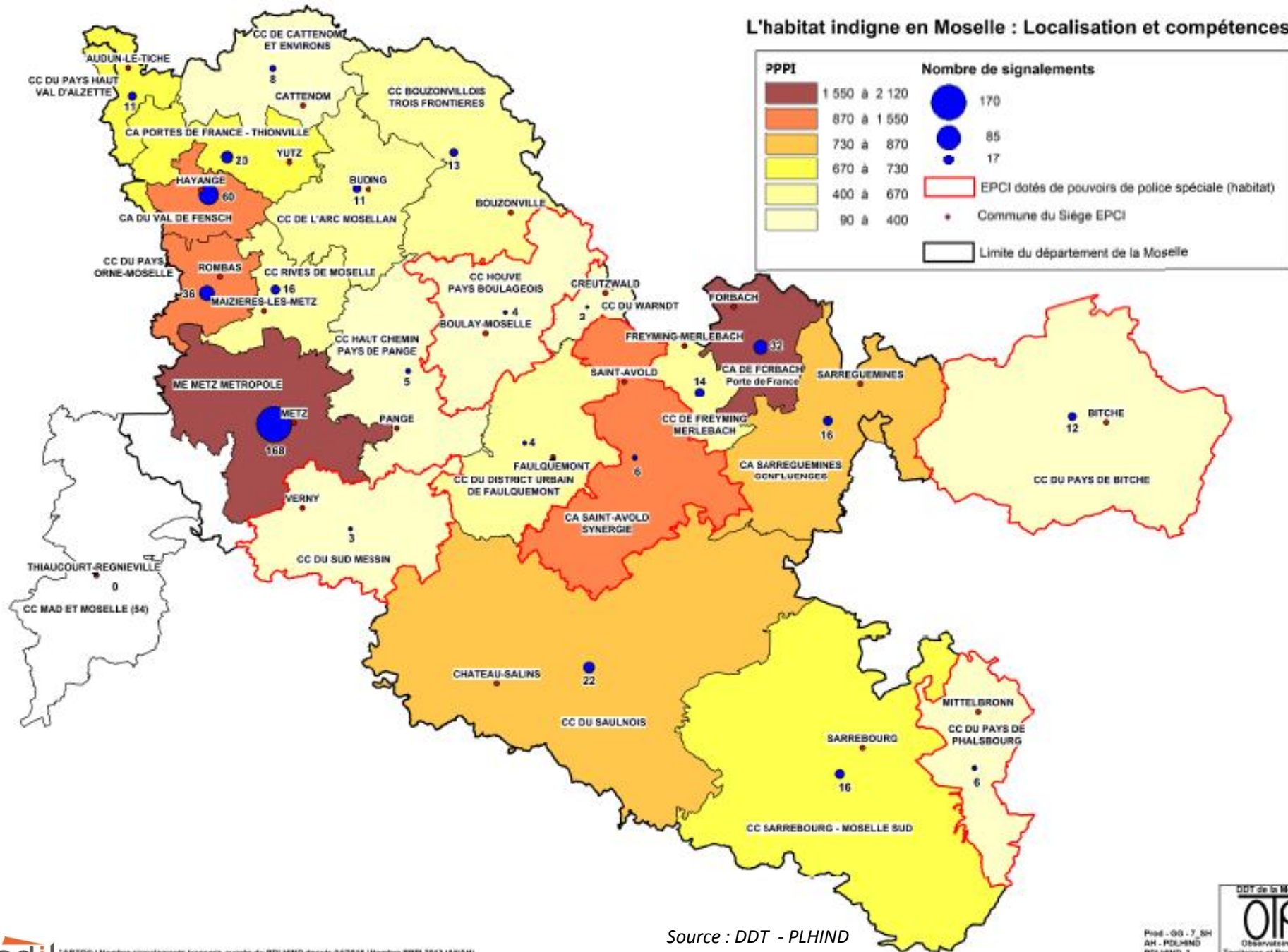


### Activité du CTOM depuis la création du PLHIND

	Nombre de dossiers :	Nombre de suivis en CTOM :	Nombre moyen de passages en CTOM par dossier :	Temps de résolution moyen par dossier :
2016	60	89	1,48	Un peu moins d'1 mois et demi.
2017	114	259	2,27	Un peu plus de 2 mois.

Source : DDT  
PLHIND 2016-2017

## L'habitat indigne en Moselle : Localisation et compétences



Source : DDT - PLHIND




- Un travail partenarial
- Du personnel DDT dédié au PLHIND
- Des actions de prévention et de lutte mutualisées
- Un appui aux Maires
- Un guichet unique pour traiter des problèmes de non décence et d'indignité
- Un cadre de travail facilitateur grâce au partenariat et à la mutualisation des compétences de chacun

- Un PLHIND qui permet **une action pérenne et structurée**
- **Un cadre législatif renforcé** : mise en place du permis et de la déclaration de louer...
- **Un transfert de compétences aux collectivités locales**
- **Des EPCI qui, dans le cadre du projet de loi ELAN, vont devenir les chefs de file de la lutte contre le mal logement**

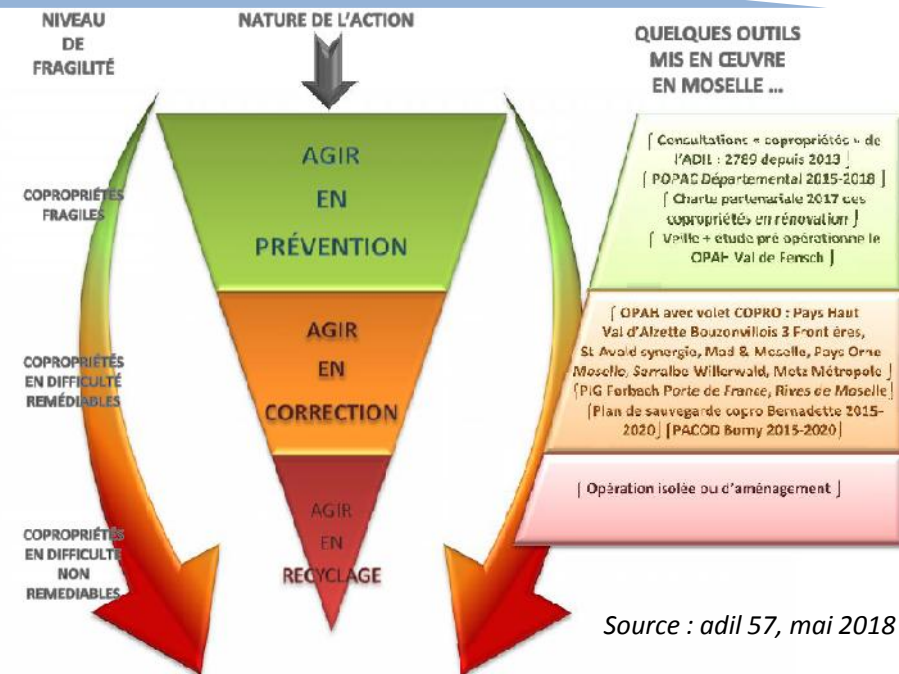


- **Un jeune pôle qui n'est pas encore assez identifié**
- Une action et une organisation à affiner
- Des moyens humains en inadéquation avec une massification du traitement
- **Des méthode de traitement à finaliser pour certaines problématiques : Diogène, incurie, santé mentale...**
- **Des limites d'action dans le coercitif : marchands de sommeil**

- **Faciliter les initiatives de lutte contre le mal logement des EPCI**
- Risque d'engorgement du PLHIND par les EPCI qui éprouvent des difficultés à se saisir de la thématique

<p><b>Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan</b></p>  <p><b>Objectifs du COPIL 2018 du PLHIND :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Continuer à affiner la coordination entre les services et améliorer la transversalité</li> <li>2. Améliorer le lien social et l'accompagnement en santé mentale dans la prise en charge des personnes en situation d'incurie</li> <li>3. Durcir l'action du pôle à l'encontre des marchands de sommeil</li> <li>4. Faire le « SAV » de la loi ELAN auprès des Maires et des EPCI</li> <li>5. Inciter les propriétaires modestes à réaliser les travaux grâce aux aides financières de l'Anah</li> </ol>	<p><b>Préconisations pour le 8ème PDALHPD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner les EPCI qui ont le transfert de compétence par l'expertise du PLHIND et promouvoir les initiatives locales et territoriales, par exemple former les travailleurs sociaux</li> <li>➤ Poursuivre la communication quant à l'existence et au rôle du PLHIND : monde médical notamment</li> <li>➤ Rechercher des complémentarités et articulations, ex : vérifier l'état du logement avant l'intervention du FSL, déploiement du permis de louer, création d'un label visant à promouvoir le logement décent ...</li> </ul>
---	---

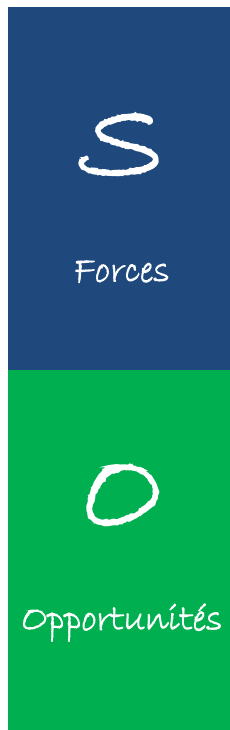
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer d'un recensement des copropriétés fragiles et en difficulté le plus précis possible à l'échelle de la Moselle</li> <li>Définir les outils et moyens à développer à titre préventif et curatif en fonction des enjeux identifiés, selon les territoires et en y associant les EPCI concernés</li> </ul>
<b>Réalisations</b>	<p>Mise en place d'une ingénierie dédiée : le Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés : POPAC Moselle Copropriétés, s'articulant autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Axe 1 : Observer et repérer :</b> Repérage au 31/05/2018 de <b>127 copropriétés</b>, présentant des signes de fragilité et de dégradation, souvent inorganisées ou désorganisées</li> <li><b>Axe 2 : Informer, sensibiliser et former :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un centre de ressources documentaires « copropriété » à 2 niveaux d'entrée : grand public et expert sur le site de l'ADIL 57.</li> <li>Sensibilisation des collectivités locales à la thématique copropriété</li> <li>Formations proposées aux collectivités locales (élus/collaborateurs) et partenaires</li> </ul> </li> <li><b>Axe 3 : Accompagner des copropriétés fragiles et volontaires :</b> Accompagnement gratuit de plus de <b>394 copropriétaires répartis en 22 copropriétés fragiles et volontaires</b> pour les aider à « avancer » et à retrouver un bon fonctionnement grâce à une analyse fine et à la mise en place d'outils personnalisés.</li> </ul>
<b>Évaluation globale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des partenaires sensibilisés qui appréhendent progressivement l'enjeu des copropriétés fragiles</li> <li>Une connaissance affinée du fonctionnement de la copropriété et de leurs difficultés grâce à un diagnostic multicritères qui permet d'adapter les interventions de l'action publique et d'être utile à d'autres dispositifs</li> <li>Une boîte à outils opérationnelle en termes d'actions préventives et d'accompagnement.</li> <li>La constitution progressive d'une base de données grâce à la complétude d'une fiche de signalement (identification-fonctionnement- bâti des copropriétés)</li> </ul>



Territoires*	Nombre de copropriétés signalées	Nombre de copropriétés accompagnées
CA Portes de France Thionville**	88	9
CA du Val de Fensch**	15	6
Metz Métropole	11	1
CC du Pays Haut-Val d'Alzette	2	1
CC des Rives de Moselle	1	0
CC du Pays Orne Moselle	2	2
CC de Sarrebourg Moselle Sud	1	1
CC du Pays de Phalsbourg	1	0
CC du Warndt	1	1
CC du Bouzonvillois-3 Frontières	1	0
CC du District Urb. Faulquemont	3	2
CC Cattenom et environs	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>23</b>

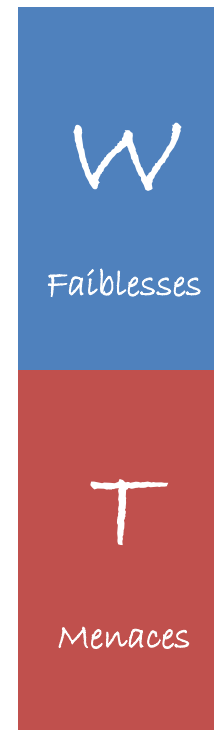
\* Le découpage des EPCI d'avant 2017 a été conservé pour illustrer le POPAC.

\*\* Territoires expérimentaux 2015 & 2016



- **Un diagnostic qualitatif** de la copropriété avec un prérequis : la volonté de la copropriété d'avancer
- Pas d'intervention financière directe
- **Un accompagnement personnalisé et préventif**

- **La poursuite du dispositif** avec la volonté d'un POPAC 2 hors PDALHPD
- **Un dispositif préventif** et complémentaire aux autres outils : OPAH, PIG, PACOD, Plans de sauvegarde...



- **Le recensement des copropriétés fragiles** : l'approche statistique est insuffisante, l'approche doit être systémique
- **Le repérage des ménages relevant du Plan est impossible**
- **L'adhésion et la volonté des copropriétaires à se mobiliser** : une captation des nouvelles copropriétés difficile

- **Des collectivités qui rencontrent des difficultés à se saisir de la question des copropriétés fragiles** et qui restent sur de l'observation et de la veille

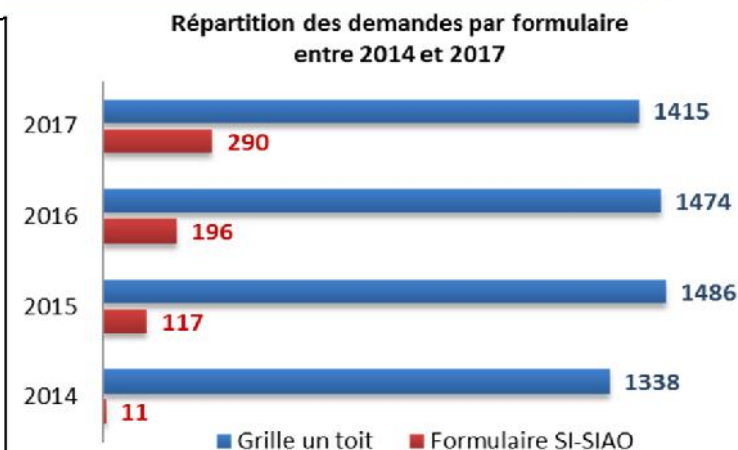
### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



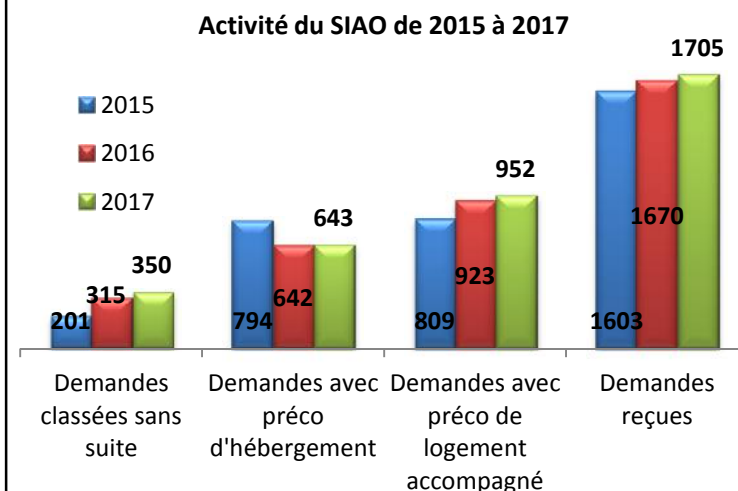
- Exploiter le registre national des copropriétés afin de repérer plus facilement les copropriétés fragiles susceptibles d'être occupées par des copropriétaires ou des locataires relevant du PDALHPD et réaliser des interventions plus ciblées
- Conserver le POPAC comme outil de prévention de façon à disposer dans le département de tous les niveaux d'intervention qu'il s'agisse de copropriétés saines, fragiles, très fragiles et dégradées (opérateurs divers tels que EIE, ADIL, POPAC, opérateurs Anah ...)
- Poursuivre la mobilisation des collectivités locales pour affiner le repérage, l'accompagnement et la veille des copropriétés sur leurs territoires nécessaires à l'élaboration d'un PLH ou autre politique locale.
- Un programme à lui seul, hors PDALHPD, renouvelé pour 3 ans de plus : POPAC 2



<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter le rôle du 115-SIAO comme centralisateur des demandes en disposant de la connaissance en temps réel de l'ensemble des places libres ou devant se libérer dans les structures d'hébergement et de logement accompagné (CHRS ou structures d'hébergement, pensions de famille, résidences sociales...)</li> <li>• Préconiser des orientations en fonction d'une évaluation individualisée de la situation de la personne ou du ménage</li> <li>• Construire une articulation progressive vers le logement social</li> <li>• Assurer la fluidité des parcours dans les structures d'hébergement et de logement adapté en veillant à l'adéquation entre le public accueilli et le public cible, et adapter l'offre d'hébergement aux nouveaux besoins</li> <li>• Améliorer la connaissance des besoins en développant le rôle d'observation du 115-SIAO, qui alimentera l'Observatoire du PDALHPD</li> </ul>
<p><b>Réalisations</b></p>	<p><b>2016</b> : Version 2 de la grille « Un toit » pour une meilleure optimisation et utilisation  <b>2017</b> : Courrier argumenté à destination du prescripteur afin de justifier le non traitement d'un dossier : dossier incomplet, mal renseigné...</p>
<p><b>Évaluation globale</b></p>	<p>2<sup>ème</sup> grande période de transition pour le 115-SIAO suite à son installation en 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> phase : optimisation des outils pour faire face à une forte croissance de l'activité et à l'afflux de demandeurs d'asiles. Et développement de la coordination avec les partenaires,</li> <li>- 2<sup>ème</sup> phase : le SIAO devient le 115-SIAO et organise actuellement la fusion des outils informatiques de gestion du SI-115 et du SI-SIAO afin de créer une passerelle unique entre l'hébergement et l'insertion</li> </ul> <p>Le déploiement de la dématérialisation des demandes et la communication sur le rôle, le fonctionnement et les outils du 115-SIAO doivent se poursuivre afin de lever les freins à une culture partagée autour du 115-SIAO (manque de compréhension des outils et des méthodes, manque de visibilité sur l'évolution de la demande... )</p> <p>Malgré des créations de places, le 115-SIAO ne peut pas satisfaire toutes les demandes. Le rallongement du délai d'attente moyen pour le demandeur interroge les limites des dispositifs actuels et le manque de dispositifs adaptés à des problématiques médico-sociales et psychiatriques. Pour les publics les plus éloignés du logement, il est urgent de créer des solutions d'hébergement alternatives s'inscrivant dans la politique du « logement d'abord » appuyées sur un accompagnement pluridisciplinaire</p>



→ Une augmentation de 27 % du nombre moyen de demandes mensuelles auprès du SIAO entre 2014 et 2017.  
 → Un accroissement du délai de traitement, passant de 2 semaines à 2 mois entre 2014 et 2017.



Source : SIAO, RA 2014 - 2017

S

Forces

- Un outil de gestion partagée
- Un outil intégré 115-SIAO
- Un observatoire qui permet d'affiner la connaissance de l'offre et de la demande

O

Opportunités

- Un dispositif pérenne soutenu par l'État
- Des acteurs en voie de coordination par l'utilisation d'outils uniques et communs à tous

W

Faiblesses

- Une culture partagée à parfaire
- Une communication sur le rôle du SIAO et sur les dispositifs mobilisables à poursuivre

T

Menaces

- **Son rôle de chef de file** en matière de croisement de l'offre et de la demande à parfaire
- **Territorialisation de son action à créer** en s'appuyant, par exemple, sur la commission commune d'admission par bassin

### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



#### ➤ Asseoir le rôle du SIAO en :

- Participant à une philosophie d'actions partagée par TOUS les acteurs du logement et de l'hébergement et qui replace l'utilisateur au cœur de la procédure afin de répondre au mieux à ses souhaits (secteur géographique) mais aussi à ses besoins (diagnostic social du 115-SIAO)

- Signant des conventions tripartites avec les services de l'État et les acteurs de l'hébergement et du logement afin de renforcer « la culture commune » autour du 115-SIAO

➤ Faire progressivement disparaître la grille « Un toit » au profit d'une utilisation exclusive du SI-SIAO afin d'éviter le retraitement de saisie des données par le 115-SIAO

➤ Renforcer la compréhension des dispositifs : RS PF FJT FTM... auprès des travailleurs sociaux pour faciliter la décision d'orientation des publics et communiquer plus largement autour des dispositifs mobilisables par le 115-SIAO

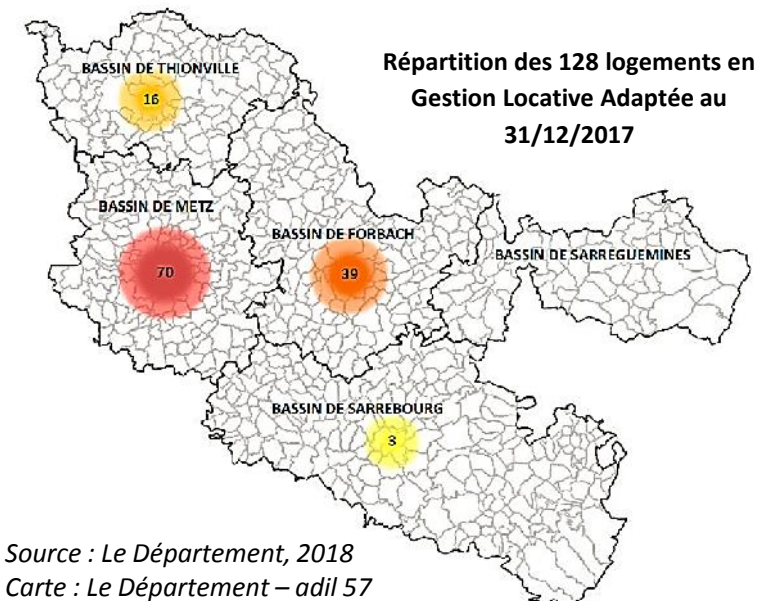
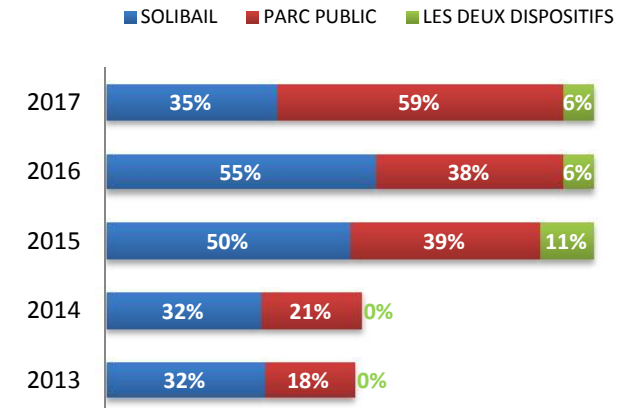
➤ Poursuivre la collaboration avec les bailleurs sociaux

➤ Installer une commission d'admission commune par bassin afin d'harmoniser les circuits d'admission et optimiser les délais

➤ Et Développant l'observatoire local du 115-SIAO

<p><b>Objectifs</b></p>	<p><b>OBJECTIFS COMMUNS (sous-location) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès au logement pour les ménages en voie d'autonomie</li> <li>• Accompagner les sous-locataires dans un projet personnalisé : définition des besoins, recherche du logement, accompagnement lors de l'accès et tout au long de la sous-location</li> <li>• Réorienter les ménages vers d'autres solutions d'hébergement ou de logement, en cas de nécessité</li> </ul> <p><b>SOLIBAIL :</b> Permettre l'accès à un logement ordinaire avec une étape de sous-location</p> <p><b>BAIL GLISSANT :</b> Favoriser le maintien dans le logement à travers le glissement de bail et développer le dispositif dans l'Est et le Sud du département</p> <p><b>MANDAT DE GESTION :</b> Développer le dispositif pour sécuriser les bailleurs privés, plus particulièrement dans le cadre d'un conventionnement Anah</p>
<p><b>Réalisations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les dispositifs de sous-location :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2014, SOLIBAIL = 20 logements, en 2017 = 44 logements</li> <li>- En 2014, la Sous-location avec bail glissant dans le parc public = 13 orientations, en 2017 = 37 ménages orientés sur ce dispositif</li> </ul> </li> <li>• Adapter les modalités d'admission : création d'une commission unique (cf. schéma)</li> </ul>
<p><b>Évaluation globale</b></p>	<p>Les trajectoires résidentielles des ménages sont loin d'être linéaires et l'hébergement ne peut plus être l'unique tremplin d'un parcours d'insertion vers et dans le logement pour les ménages les plus fragiles : <b>un dispositif à pérenniser</b></p>

Orientations prises par la commission de sous-location de 2013 à 2017



Source : Le Département, 2018  
Carte : Le Département – adil 57

# Solibail et sous-location avec bail glissant dans le parc public, une seule solution : La commission commune de sous-location



La personne à la recherche d'un logement va voir ...



... un travailleur social qui ...



... complète la « grille un toit » et l'envoie ...



... au SIAO qui prévient ...

... Le SIAO peut aussi orienter la personne directement vers une AIVS

... pour organiser la commission de sous-location ...



... SOLIBAIL



= SOLIBAIL



= SOUS-LOC HLM



... qui décidera d'orienter le ménage vers ...



... une sous-location HLM



... un refus, un ajournement ou une autre solution





- Une solution d'habitat pérenne (GLA et bail glissant) qui privilégie l'autonomie pour des situations d'accidents de la vie
- Une offre à loyer modéré complémentaire au parc social public
- Des dispositifs qui sécurisent les bailleurs privés et publics


- Le Plan Logement d'abord
- Participe à la revitalisation des centres villes et à la mixité sociale
- L'AMI Metz Métropole



- L'état et la situation du logement à surveiller
- Une couverture géographique irrégulière et en inadéquation avec les besoins des territoires

- Rester vigilant sur le public orienté
- Difficultés de trouver des logements dans le parc privé
- Une dispersion de dispositifs identiques mais non centralisés

**Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan**

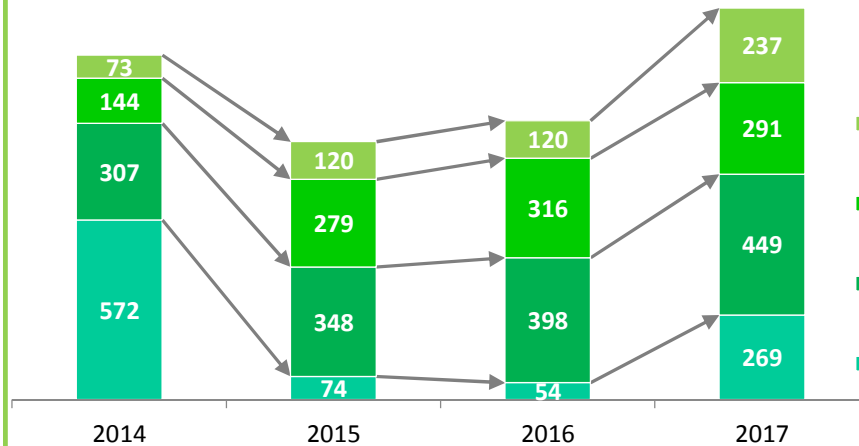


- Pérenniser le mandat de gestion, la sous location dans le parc public, SOLIBAIL et de manière générale tous les dispositifs intermédiaires et essayer ces dispositifs sur l'ensemble du département
- Travailler à une plateforme de diffusion de l'ensemble des offres locatives en logement accompagné
- Poursuivre la mobilisation du parc privé dans le cadre de la gestion locative adaptée
- Expérimenter de nouveaux dispositifs de sous-location aux côtés de Metz Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord qui vise à réduire le sans-abrisme en Moselle en privilégiant une orientation vers un logement pérenne pour les usagers des dispositifs d'urgence
- Renforcer le rôle d'accompagnement social et financier du FSL avec les bailleurs (ASLL, IML) et organiser un nouvel appel à projet

<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Articuler les dispositifs d'accès au logement pour les publics prioritaires afin de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des complémentarités lisibles</li> <li>- Orienter efficacement les publics selon leurs besoins</li> <li>- Informer efficacement les opérateurs sociaux</li> </ul> </li> <li>• <b>Disposer d'une meilleure connaissance des besoins du public PDALHPD</b></li> </ul>
<p><b>Réalisations</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Recensement et remise à plat du fonctionnement des dispositifs d'accès au logement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation d'un groupe de travail (Département, DDCS, ARELOR)</li> <li>- mise en place du logiciel SYPLO (DDCS) en association avec les bailleurs sociaux afin d'identifier et de créer un vivier de demandeurs prioritaires</li> </ul> </li> <li><b>2. Rédiger un référentiel :</b> La DDCS a signé une convention avec les bailleurs sociaux déterminant les modalités de mobilisation des différents dispositifs (contingent préfectoral, DALO...) et les modalités d'échanges et d'information</li> <li><b>3. Informer les bailleurs sociaux et les travailleurs sociaux :</b> Les bailleurs sociaux ont été associés au déploiement du logiciel SYPLO par la DDCS et les services du Département (section DEFI) ont sensibilisé leurs travailleurs sociaux au mode opératoire à suivre concernant l'accompagnement des publics menacés d'expulsion</li> </ol>
<p><b>Évaluation globale</b></p>	<p>La simplification des publics prioritaires, le déploiement de l'outil informatique SYPLO par la DDCS, l'existence d'un CTIB en Moselle sont des facteurs d'optimisation du contingent préfectoral</p> <p>Le travail de communication du modus operandi du contingent doit se poursuivre, particulièrement à destination des travailleurs sociaux (Département, CCAS ...) mais également auprès des associations de locataires, d'Action Logement et des EPCI dans le cadre des CIL</p>

## F-A 9 : Articuler les différents dispositifs d'accès pour les publics prioritaires

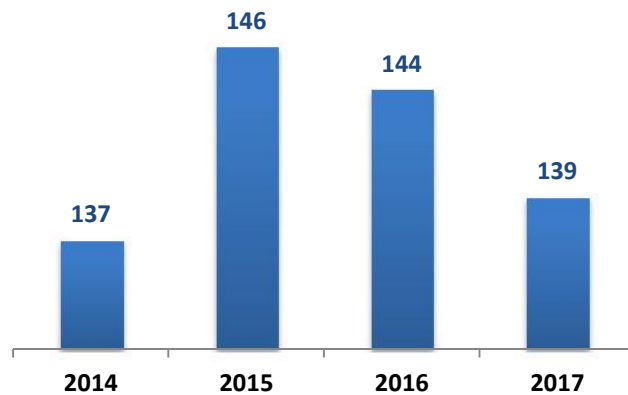
### Répartition des relogements selon les types de publics prioritaires réalisés dans le cadre du contingent préfectoral



- ① Ménages dont le relogement a été reconnu prioritaire et urgent par la commission de médiation DALO.
- ② Ménages sortant de structures d'hébergement (CHRS, CADA...).
- ③ Ménages répondant à l'un des critères DALO sans qu'il ne soit nécessaire d'attendre la décision de la commission de médiation DALO.
- ④ Ménages en situation particulière dont le relogement a été demandé par le Préfet ou ses services (femmes victimes de violences ...).

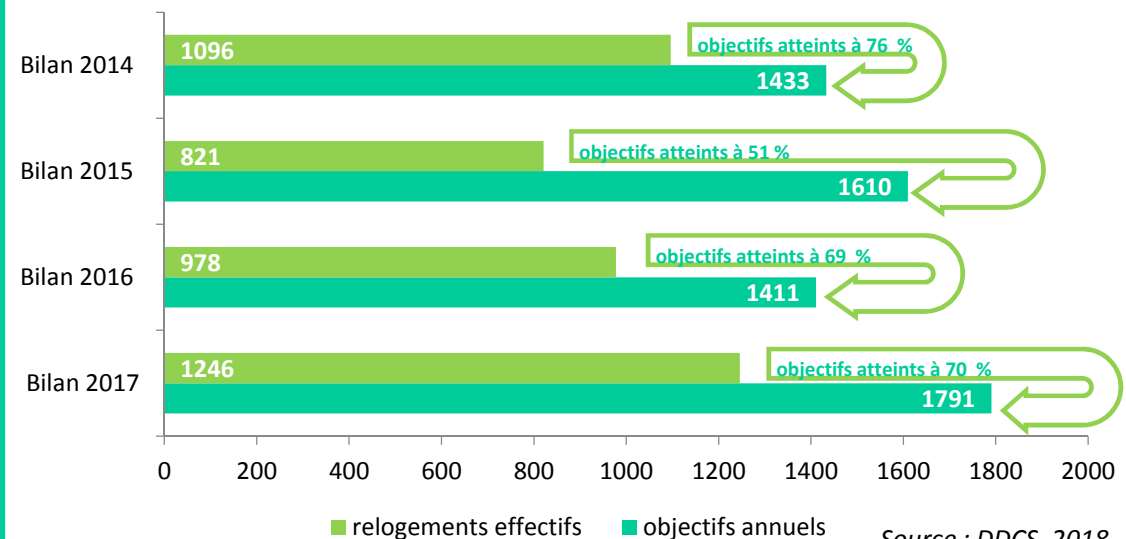
Source : DDCS, 2018

### Nombre de relogements annuels effectués par l'aide à la recherche au logement du Département



Source : Le Département, 2018

### Bilans annuels du contingent préfectoral



Source : DDCS, 2018



- Un bon outil de suivi des attributions
- Un facilitateur de relogement des publics prioritaires
- Une appropriation du dispositif par les bailleurs facilitée par le CTIB

- Une clarification des publics prioritaires
- Un cadre réglementaire qui étend le nombre de logements réservés aux publics prioritaires (Préfet, Action Logement ...)



- Consolider le process pour les ménages sous le coup d'une expulsion locative : **ne pas attendre la décision de la commission DALO et remobiliser les bailleurs sociaux**
- **Une certaine lourdeur administrative** y compris dans le décompte des attributions
- **Travailler l'articulation avec le service d'aide à la recherche de logement du Département**

- **Un besoin de précision des ménages prioritaires (CCH, PDALHPD, CIL, service d'aide à la recherche au logement du FSL ...)**
- **Un risque de ghettoïsation les ménages**

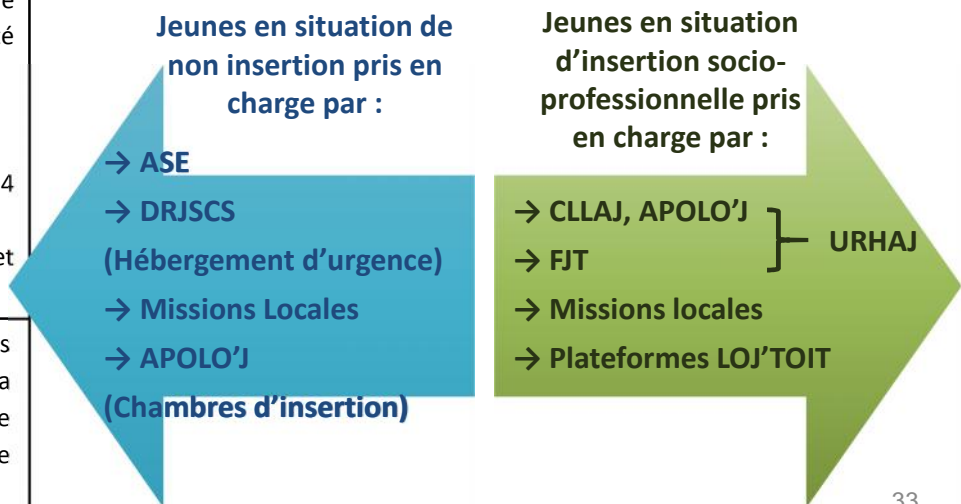
**Préconisations  
pour le 8<sup>ème</sup>  
Plan**



- L'article 70 de la loi Égalité et Citoyenneté élargit la possibilité pour le Préfet de procéder à une attribution sur un des logements contingentés, non plus uniquement à des publics prioritaires au titre du DALO, mais également à tous les publics reconnus prioritaires. Les autres réservataires de logements sociaux sont également concernés car 25 % des logements sociaux refusés par leurs candidats doivent être destinés au relogement des publics prioritaires du PDALHPD, reconnus DALO ou non.
- Le déploiement progressif des Conférences Intercommunales du Logement permettra une meilleure prise en compte des critères de priorité en matière d'attribution des logements sociaux et une meilleure lisibilité du processus d'attribution des logements sociaux : accompagner les CIL dans la prise en compte des publics prioritaires
- La mise en lumière des dispositifs complémentaires au contingent préfectoral et le développement des complémentarités entre TOUS les dispositifs de prise en charge des publics répondant à l'un des critères DALO sont à travailler pour le prochain Plan.



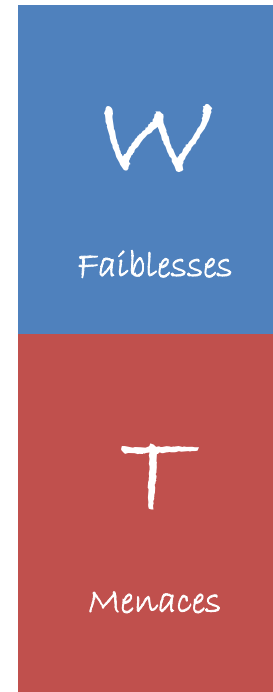
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès au logement du public jeune</li> <li>• Maintenir voire développer une offre de logements privés à loyer modéré, pour le public jeune</li> <li>• Disposer d'une connaissance plus précise des besoins des jeunes</li> </ul>
<p><b>Réalisations</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Informer les jeunes ménages et les bailleurs</b>                  De nombreuses actions ponctuelles (Salon de l'habitat des Jeunes, ateliers collectifs ...) mises en œuvre sur la durée du Plan par les acteurs du logement des jeunes : le CLLAJ, APOLO'J, les missions locales, la plateforme Loj'Toit, l'URHAJ ... en collaboration avec : Action Logement, l'ADIL 57, les bailleurs sociaux ...</li> <li><b>2. Développer une offre de logements privés accessibles pour les jeunes</b>                  Les annonces des logements conventionnés du parc privé (Anah) à louer sur la Métropole de Metz peuvent être consultées sur le site internet du CLLAJ                  La prospection dans le parc privé est assurée par une convention entre les CLLAJ des bassins de Metz et de Thionville et la section DEFI du Département : les objectifs annuels de 42 logements (21 pour le bassin de Metz et 21 pour celui de Thionville) ont quasiment été tenus</li> <li><b>3. Avoir une meilleure connaissance des besoins</b>                  Publication de 2 études :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Panorama du logement des Jeunes », parue en novembre 2014 dans le cadre de l'ODH.</li> <li>- Une recherche-action du CLLAJ de Metz sur l'offre existante et les besoins des jeunes sur le territoire du Bassin de Forbach.</li> </ul> </li> </ol>
<p><b>Évaluation globale</b></p>	<p>Malgré des acteurs associatifs spécialistes du public jeune et des missions locales qui tendent à élargir leur champ d'intervention à la thématique du logement, le département présente encore de nombreuses zones blanches que la plateforme Loj'Toit espère couvrir prochainement</p>





- Un dispositif régional bien installé qui poursuit son développement : **les plateformes Loj'Toit**
- **Des acteurs associatifs investis** inscrits dans un réseau solide via l'URHAJ

- **Un Plan Logement d'abord qui permettra peut-être d'expérimenter des solutions pour les jeunes les plus en marge**



- Une multiplicité d'acteurs et de dispositifs (associations, missions locales, plateformes Loj'Toit, FJT...) qui peut rendre leur **identification difficile pour le public**
- **Quid des jeunes qui ne sont pas en situation d'insertion socio-professionnelle et qui connaissent des ruptures de parcours qui les conduisent en hébergement d'urgence**
- **Les jeunes en situation d'insertion socio-professionnelle sont accompagnés par plusieurs dispositifs cependant les jeunes qui ne sont pas insérés socialement et encore moins professionnellement ont très peu de possibilités de prise en charge** (ASE, DRJSCS, chambres d'insertion d'APOLO'J)

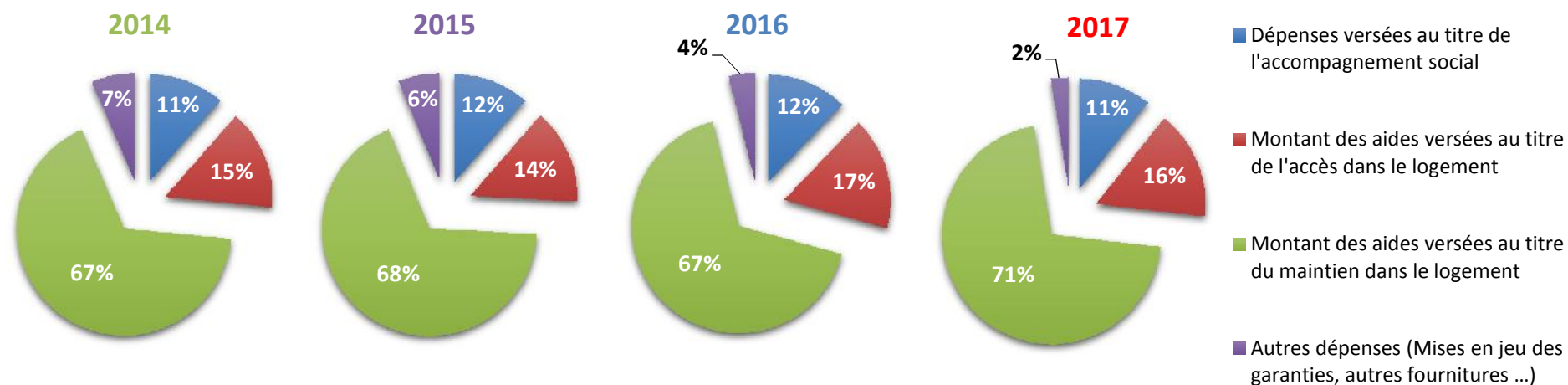
**Préconisations  
pour le 8<sup>ème</sup>  
Plan**



- Travailler l'insertion des jeunes au global : l'insertion par l'emploi et l'insertion par le logement
- Quantifier les jeunes en grande difficulté et développer des solutions d'habitat adaptées à ces jeunes , par exemple, les chambres d'insertion afin de les accompagner dans une logique d'insertion socio-professionnelle
- Consolider les partenariats existants entre les travailleurs sociaux de terrain et les acteurs du médico-social pour une meilleure prise en charge des problématiques de santé physique et psychique
- Expérimenter sur certains territoires un partenariat avec les gîtes ruraux et les offres locatives saisonnières, par exemple sur le bassin de Sarrebourg dotés de parcs touristiques qui recherchent régulièrement de la main d'œuvre mais avec des jeunes sans solution de mobilité, le logement à proximité reste la seule possibilité
- Rechercher d'autres solutions lorsque l'implantation d'un FJT n'est pas nécessaire ou suffisante : partenariat avec des foyers résidences pour seniors, logement intergénérationnel, logement tiroir (sous-loué par les jeunes sur de courtes durées)...

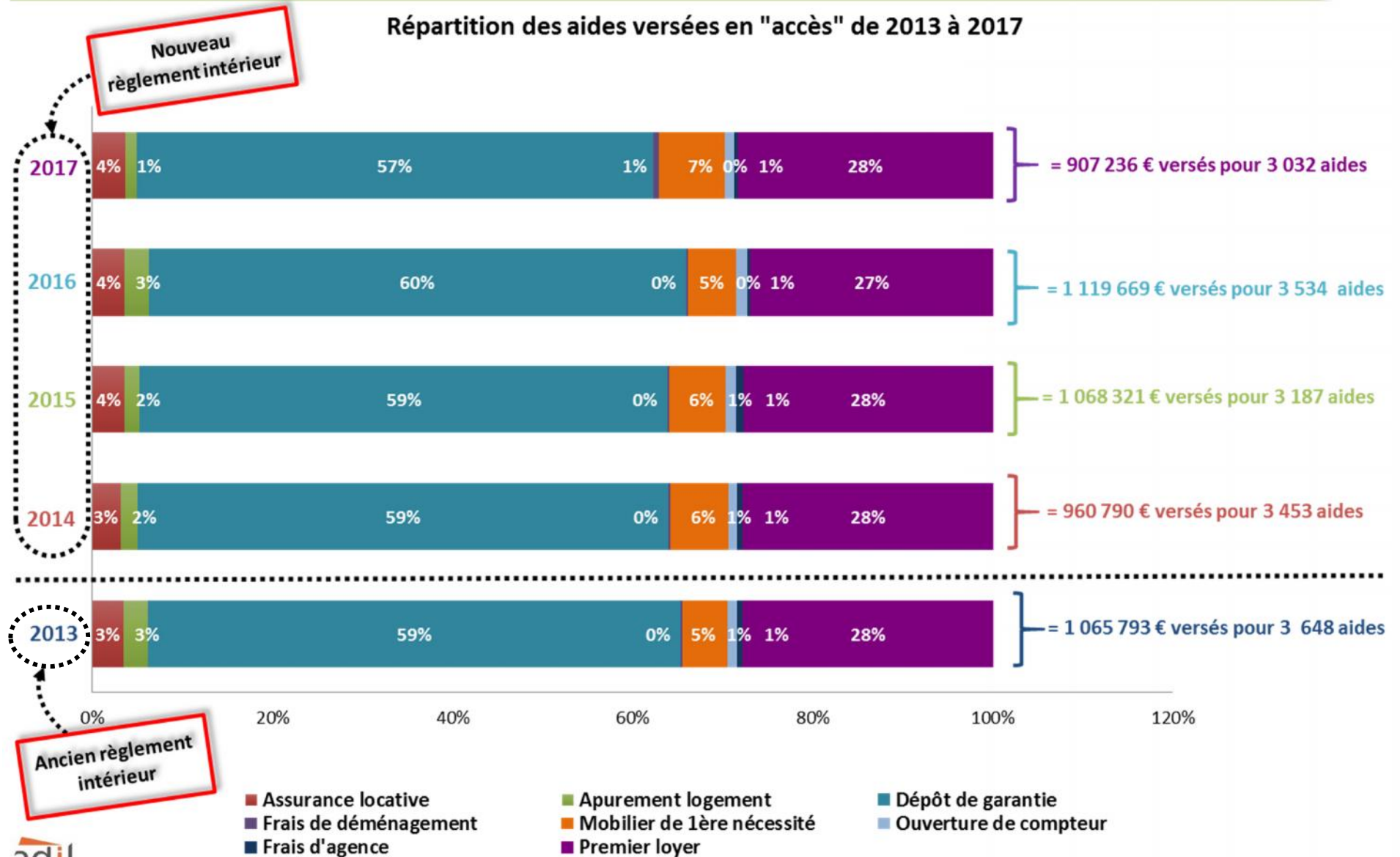
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solvabiliser les ménages pour alléger leurs charges liées à l'accès et au maintien dans le logement</li> <li>• Prévenir l'expulsion locative et les coupures de fournitures d'énergie et d'eau</li> <li>• Maintenir l'équilibre budgétaire du FSL</li> </ul>
<b>Réalisations</b>	<p>2014 : Mise en œuvre du Règlement Intérieur à compter du 01/01 et envoi mensuel d'un tableau de bord financier aux différents contributeurs du FSL</p> <p>2016 : Non priorisation de l'action portant sur les complémentarités possibles entre le FSL et d'autres fonds de solidarité</p> <p>2014-2017 : Actualisation annuelle des barèmes FSL en fonction de la remise à jour du quotient familial</p>
<b>Évaluation globale</b>	Des aides curatives pour un public qui cumule souvent de nombreuses difficultés d'ordre économiques et sociales et qui ne sont efficaces que si elles agissent avec d'autres leviers : accompagnement social, prévention des expulsions, sensibilisation aux éco-gestes ...

Une répartition des postes de dépenses du FSL stable sur la durée du Plan :

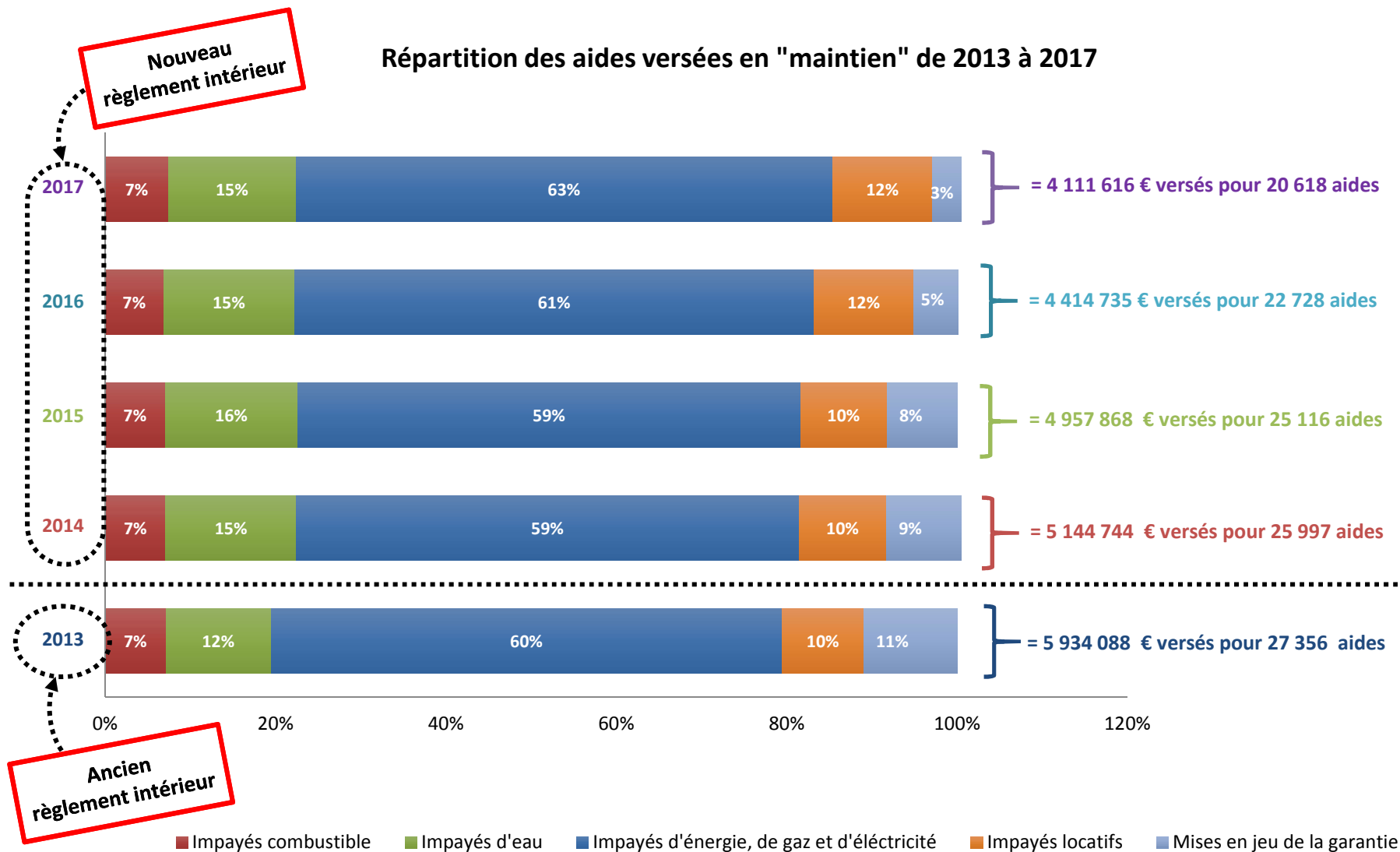


Le Département RA du FSL 2014-2017

### Répartition des aides versées en "accès" de 2013 à 2017



### Répartition des aides versées en "maintien" de 2013 à 2017



S

Forces

O

Opportunités

- **L'outil financier du PDALHPD** avec des critères d'octroi des aides qui permettent de ne pas **toucher** uniquement les bénéficiaires des minimas sociaux mais **également les « travailleurs pauvres » ou les retraités modestes**
- **Une aide financière d'urgence** indispensable pour certains ménages, **complétée par une offre d'accompagnement social** : l'ASLL

- **Le nouveau règlement intérieur du FSL**
- Quid de la complémentarité entre le Département et Metz Métropole dans le cadre de transfert de compétences du FSL

W

Faiblesses

- **Une articulation** et une coordination à rechercher **avec les autres aides mobilisables**
- **Une baisse continue** des aides financières du FSL **sur les 5 dernières années**

T

Menaces

- **Une meilleure réactivité dans le traitement des aides à l'accès à rechercher** par une gestion plus efficiente (délais à travailler)

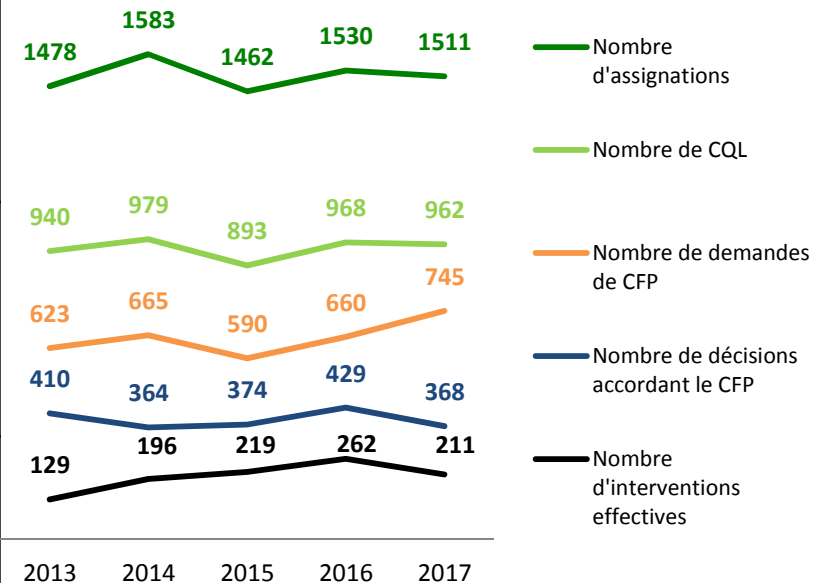
### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



- Conforter le FSL, outil financier du PDALHPD, dans un accompagnement plus global des ménages : lutte contre la précarité énergétique, prévention des impayés, lutte contre l'habitat indigne et non décent, lutte contre le surendettement
- Adapter le règlement intérieur du FSL dans un contexte de maîtrise budgétaire et aux évolutions récentes (chèque énergie, maintien de l'accès à un internet et téléphonie mobile)
- Travailler sa complémentarité :
  - avec d'autres dispositifs d'aides financières : aides des CCAS et CIAS, aides de la Caf , Action Logement...
  - avec d'autres dispositifs de priorisation d'accès au logement pérenne : Contingent préfectoral, commission DALO, CIL...
- Renforcer la mise en application et l'information à propos du nouveau règlement intérieur avec l'appui des référents Logement

<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détecter l'impayé de loyer le plus tôt possible</li> <li>• Intervenir dès le premier incident de paiement</li> <li>• Assurer une qualité de service d'accompagnement, identique sur tout le territoire dans le respect des modes de fonctionnement de chaque partenaire</li> <li>• Remobiliser les partenaires autour d'une charte de prévention</li> <li>• Construire un outil de suivi commun des situations</li> </ul>
<p><b>Réalisations</b></p>	<p>Conception d'un vadémécum à destination des bailleurs privés pour les aider face à une situation d'impayés et promotion de ce dispositif par la Caf et l'Adil : réunions d'information, publications sur les sites internet des partenaires ...</p> <p>Mise en place d'un circuit de prise en charge des impayés de loyers dans le parc privé (cf. schéma ci-dessous).</p>
<p><b>Évaluation globale</b></p>	<p>Des impayés de loyer lourds de conséquence pour les ménages car ils peuvent conduire à une expulsion locative : <b>prévenir les expulsions locatives c'est prévenir les impayés de loyers le plus tôt possible</b></p> <p>Aussi, il est primordial d'associer les travailleurs sociaux le plus tôt possible à la démarche. La politique de gestion de la prévention des impayés doit encore progresser afin de contribuer à la diminution du nombre, toujours très important, de procédures judiciaires engagées pour résiliation de bail en raison d'un impayé et par truchement du nombre de dossiers DALO</p>

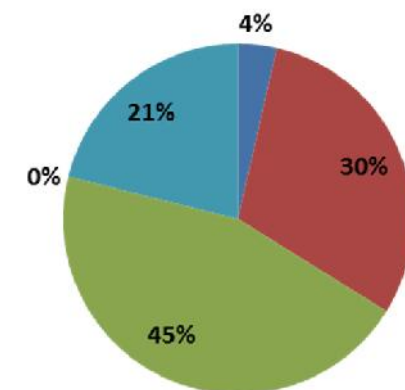
**Bilan des expulsions locatives en Moselle entre 2013 et 2017**



Source : DDCS – Sous-préfectures, 2018

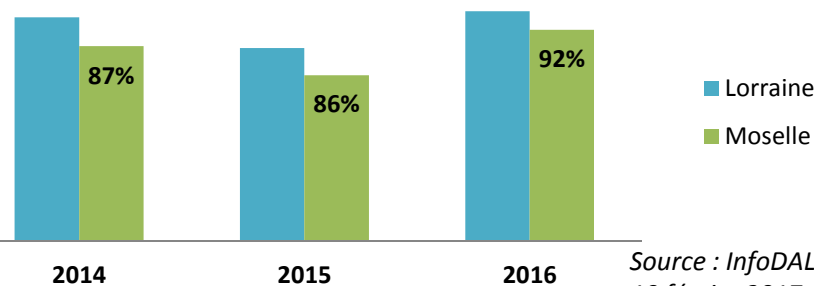
**Issue de l'offre de service en 2017**

- N'habite pas à l'adresse indiquée/Courrier non distribué
- Ne s'est pas manifesté suite au courrier
- A accepté l'offre de service proposée
- S'oppose à la transmission de données le concernant au juge
- L'offre de service n'a pas pu être mise en œuvre



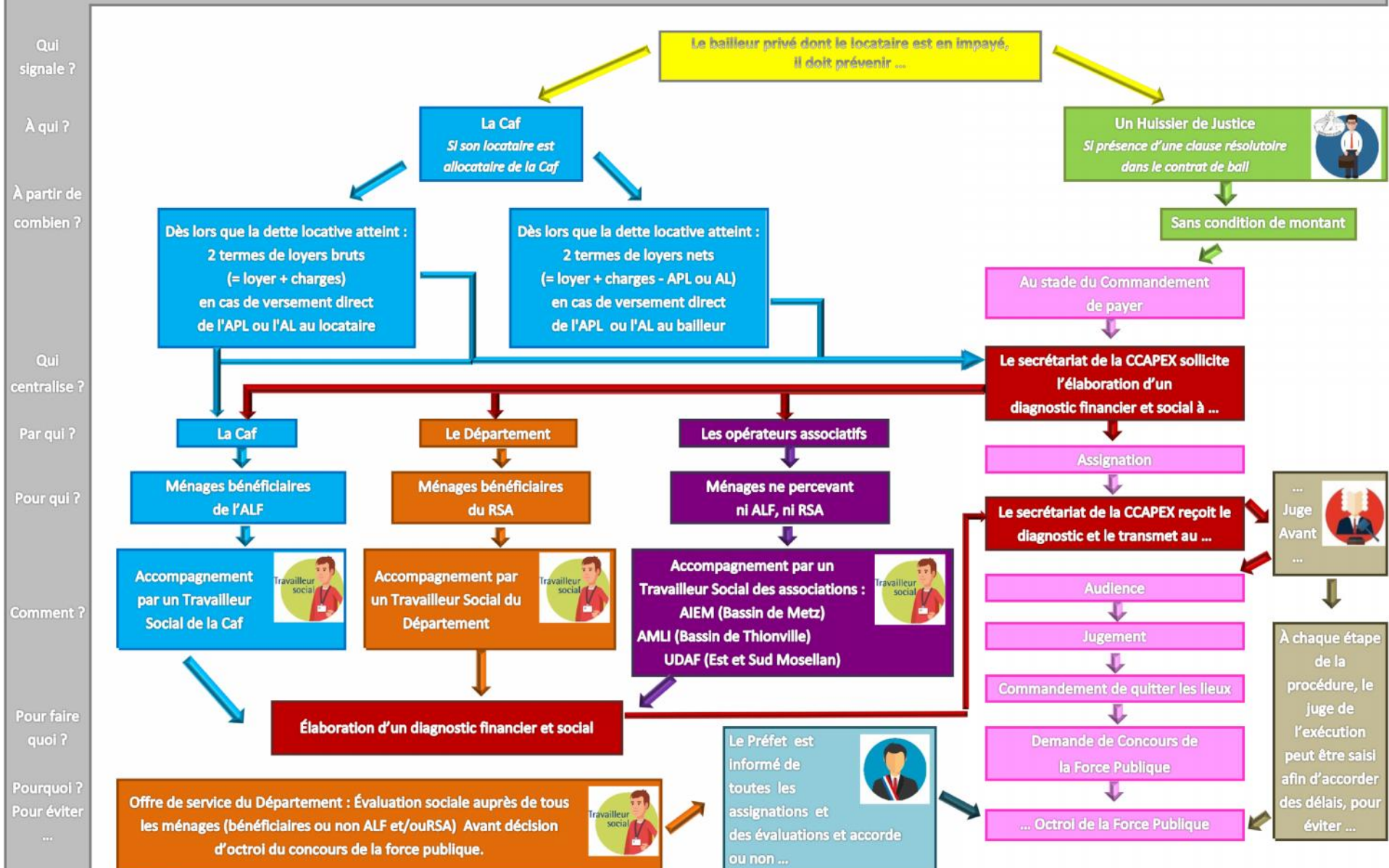
Source : DDCS, 2018

**Nombre de recours DALO reçus en Moselle de 2014 à 2016 (Avec comparaison en % sur la Lorraine)**



Source : InfoDALO, 10 février 2017

## Un nouveau circuit de prise en charge des impayés de loyers dans le parc privé ...



Source : adil 57, 2018



S

Forces

- Pour les locataires du parc privé, le juge du tribunal d'instance est destinataire du diagnostic social et financier pour éclairer sa décision de résilier ou non le bail et d'accorder ou non le CFP autant que faire se peut
- Une mesure d'accompagnement social spécifique dédiée : l'AVDL impayé

O

Opportunités

- La mise à jour de la Charte de prévention des expulsions
- Le déploiement d'un système informatique entre la DDCS, les Huissiers et bientôt la Caf = une meilleure circulation de l'information en temps réel
- Circulaire du 22 mars 2017 relative à la mise en œuvre du Plan interministériel de prévention des expulsions locatives
- 4<sup>ème</sup> appel à projet « 10 000 logements accompagnés » dans le parc social

W

Faiblesses

- Un process de gestion des situations à parfaire
- Une politique de prévention des impayés qui reste à développer en partenariat avec les acteurs concernés

T

Menaces

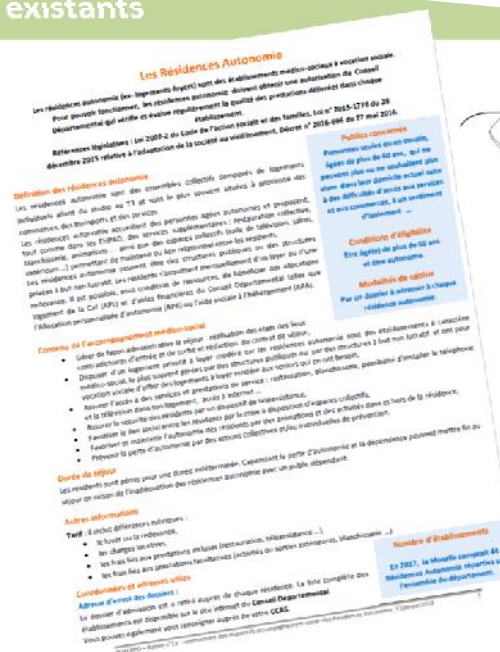
- Un nombre de dossiers DALO pour cause de « Menacé(e) d'expulsion sans relogement » encore trop important

### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



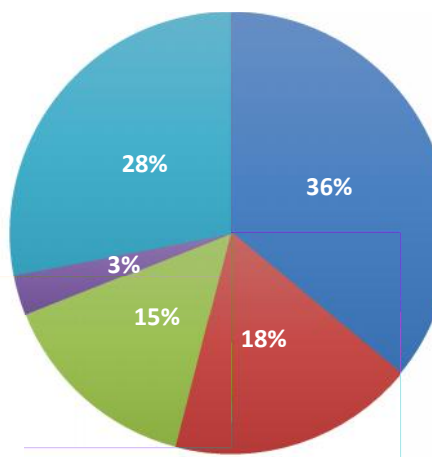
- Rédiger la Charte de prévention des expulsions locatives autour d'acteurs et d'actions coordonnés
- Promouvoir la Charte de prévention des expulsions locatives avec tous acteurs et autour d'actions coordonnées et la décliner localement
- Diminuer le nombre de recours DALO au motif de « personnes menacées d'expulsion sans relogement »
- Considérer l'expulsion locative comme le dernier recours
- Soutenir l'accompagnement social et budgétaire. Accompagner les ménages prioritaires le plus en amont possible dans l'ouverture de leurs droits : aide à l'ouverture de l'allocation logement, de la CMU, du chèque énergie ...
- Développer l'accès aux droits et à l'information des locataires et des bailleurs

<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitriser les dispositifs de suivi social afin de proposer un accompagnement adapté aux ménages à partir d'un diagnostic précis et partagé de la situation</b></li> <li>• <b>Publier un document présentant les dispositifs d'accompagnement social</b></li> <li>• <b>Organiser des réunions de présentation des dispositifs tout au long du Plan</b></li> </ul>
<p><b>Réalisations</b></p>	<p><b>2014</b> : Création d'un groupe de travail interne au Département avec pour objectif la remise à plat des dispositifs d'accompagnement social</p> <p><b>2015</b> : Élargissement du groupe aux autres co-pilotes du PDALHPD. Recensement des dispositifs, rédaction des fiches de synthèse et validation des partenaires</p> <p><b>2016</b> : Mise en ligne des fiches réalisées sur le site internet de l'ADIL, présentation et distribution des fiches lors des réunions d'information</p> <p><b>2017</b> : extension du dispositif à une nouvelle thématique : « Le champ médico-social du logement et de l'hébergement » avec de nouvelles fiches de synthèse en ligne et d'autres en cours d'écriture</p>
<p><b>Évaluation globale</b></p>	<p>Un référentiel simple et accessible qui cible les dispositifs d'accompagnement social</p> <p>Les partenaires qui ont pris connaissance des fiches en font un retour positif</p> <p>Cependant, le cœur de cible n'est pas encore atteint</p>



[www.adil57.org](http://www.adil57.org)  
[www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr)  
[www.moselle.fr](http://www.moselle.fr)

**98 Agents du Département interrogés :  
« Que pensez-vous des fiches de synthèse ? »**



- Ne les a pas consultées
- Ne les connaît pas
- Non réponse
- Non pertinentes
- En a pris connaissance

Source : adil 57, 2018

S

Forces

- Un moyen de diffuser de la ressource et de la connaissance
- Sa forme synthétique et pédagogique

O

Opportunités

- Un référentiel à conserver dans le paysage du travail social en Moselle
- L'article 8 du décret du 14/11/2017 : « Le comité responsable du plan (...) tient à jour la liste des dispositifs d'accompagnement social et de diagnostics sociaux mis en œuvre dans le département »

W

Faiblesses

- Une mise à jour régulière à faire
- Un autre modèle de support (papier, mailing ?)

T

Menaces

- Pourquoi une partie des travailleurs sociaux ne consultent pas les fiches ? Manque d'informations et/ou de communication ? Support non optimisé ? Contenu trop généraliste, trop dense ?

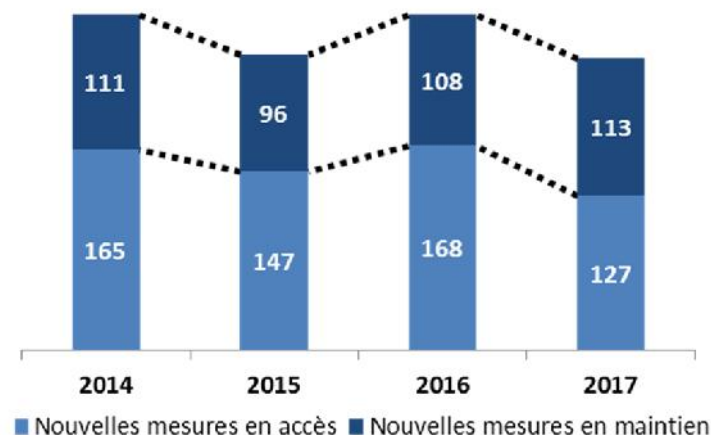
### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



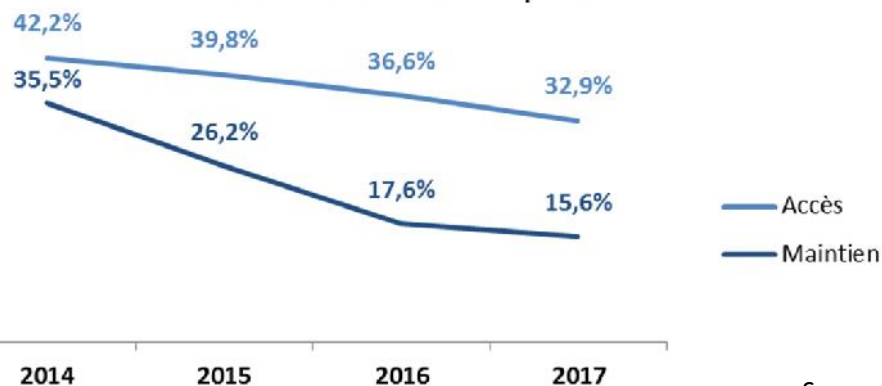
- Poursuivre la communication sur les différents dispositifs d'accompagnement social et médico-social en Moselle
- Conserver le référentiel et l'étoffer mais ....
- ... repenser le format des fiches existantes

<b>Objectifs</b>	Recentrer l'action de l'ASLL à partir du diagnostic social autour de ses missions principales : l'accès et le maintien dans le logement
<b>Réalisations</b>	11/2016 à 02/2017 : Réalisation d'un diagnostic partagé par l'ensemble des opérateurs de l'ASLL et piloté par le Département 05/2016 : rédaction et publication d'une fiche de synthèse sur l'ASLL.
<b>Évaluation globale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mesure d'accompagnement social pertinente : le travail de la thématique logement est <b>une porte d'entrée à des problématiques plus larges</b> (gestion du budget, démarches administratives, sensibilisation aux éco-gestes, relations avec le voisinage...)</li> <li>• <b>Une mesure adaptable</b> : 2 types d'accompagnement (Accès ou Maintien). Revoir la possibilité d'une mesure ASLL Accès plus courte et d'une ASLL Maintien plus longue</li> <li>• Des problématiques pratico-pratiques qui peuvent porter préjudice à la mesure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- répartition géographique des mesures,</li> <li>- public cible de la mesure,</li> <li>- modalités de mise en œuvre,</li> <li>- articulation de la mesure avec des thématiques transversales : insertion professionnelle, accès aux droits...</li> </ul> </li> </ul>

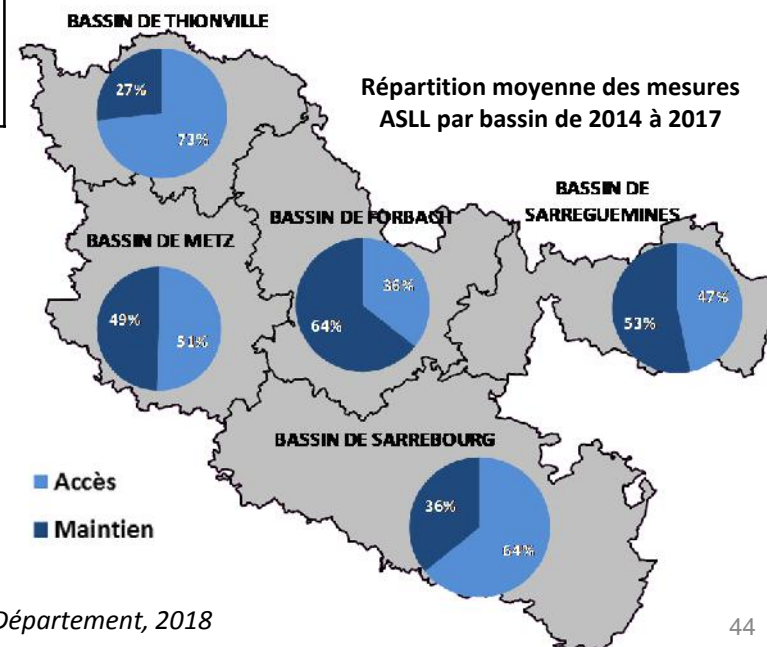
Évolution du nombre de nouvelles mesures ASLL de 2014 à 2017



Une mesure sociale de mieux en mieux comprise : un taux de refus en baisse depuis 2014



Répartition moyenne des mesures ASLL par bassin de 2014 à 2017



S

Forces

O

Opportunités

- **Une mesure d'accompagnement social souple et adaptable** : une mesure sociale moins consensuelle que d'autres par son approche qui permet d'instaurer un climat de confiance et de broser un ensemble de problématiques : gestion du budget, savoir habiter, démarches administratives...
- **Une contractualisation qui détermine les objectifs de travail entre le ménage et le travailleur social dans le but de rendre le ménage autonome**
- La rédaction d'un nouvel appel à projet qui permettra d'expérimenter de nouvelles formes d'ASLL : modulation de la durée, en binôme avec un professionnel de la santé ...

W

Faiblesses

T

Menaces

- **Une adhésion du ménage impérative au bon fonctionnement de la mesure**
- Des zones géographiques d'intervention très vastes à couvrir par les opérateurs qui peuvent porter atteinte à au temps d'accompagnement : perte de temps de travail à cause du transport, des frais kilométriques importants
- **Une mesure qui n'est pas adaptée à des problématiques « psy »**
- Une mesure facilement prescriptible qui peut induire **l'effet pervers de préconiser cette mesure dans des cas où elle n'est adéquate à la problématique du ménage**

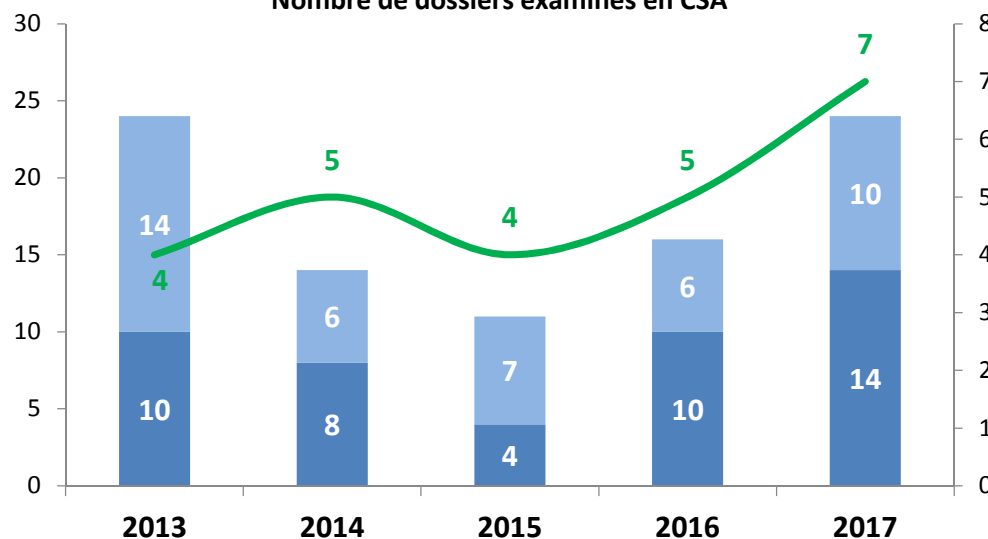
### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



- Rédiger un nouvel appel à projet en conformité avec les orientations du Plan
- Travailler son articulation avec l'AVDL et l'offre de service Impayés
- Engager un travail de communication autour de la mesure en s'appuyant sur les référents logement pour :
  - capter de nouveaux prescripteurs
  - éviter les refus en raison d'un argumentaire insuffisant et/ou d'une demande d'accompagnement mal ciblée (ASLL demandée au lieu d'une MASP...)
  - organiser des temps d'échanges entre les prestataires de l'ASLL afin de confronter les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques

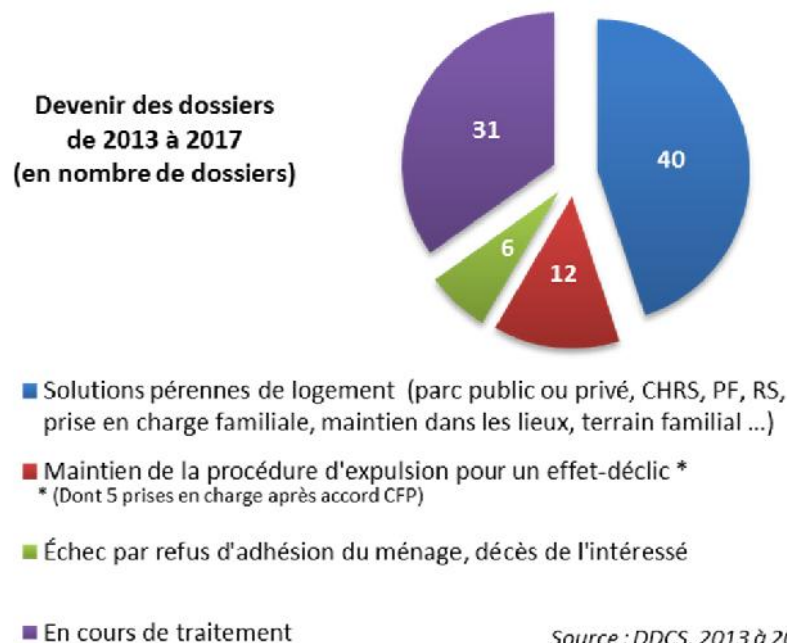
<b>Objectifs</b>	<p><b>Assurer un accompagnement social adapté à un public présentant des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans un logement</b></p> <p>(Pour rappel, la commission des situations atypiques (CSA) est une instance de concertation pilotée par la DDCS dont l'objectif est d'examiner collectivement des situations individuelles atypiques et d'élaborer des plans d'actions afin de résoudre les problématiques identifiées là où les dispositifs de droit commun n'ont pas permis une prise en charge efficace)</p>
<b>Réalisations</b>	<p>Depuis sa création en 2013, la CSA a examiné 89 dossiers (46 concernaient le volet hébergement et 43 le volet logement)</p> <p>52 dossiers ont trouvé une issue définitive grâce à un relogement, un hébergement ou un maintien dans les lieux avec un accompagnement personnalisé. 31 dossiers sont en cours de traitement à ce jour (juin 2018). Et seulement 6 dossiers n'ont pas trouvé d'issue suite à un refus d'adhésion du ménage ou au décès de l'intéressé</p>
<b>Évaluation globale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un outil nécessaire car la CSA trouve une solution pérenne et adaptée là où les dispositifs usuels ont atteint leurs limites</li> <li>• Une approche nouvelle et une flexibilité dans les solutions proposées</li> <li>• Une meilleure communication sur le dispositif afin que la CSA ne soit pas sollicitée à tort</li> </ul>

Nombre de dossiers examinés en CSA



■ Dossiers hébergement ■ Dossiers logement — Nombre de sessions par an

Devenir des dossiers de 2013 à 2017 (en nombre de dossiers)



Source : DDCS, 2013 à 2018

S

Forces

O

Opportunités

- Une commission d'experts qui a pour objectif de trouver la solution de « la dernière chance » à certains ménages
- Un fonctionnement très souple en termes de solutions proposées
- Un diagnostic partagé avec une approche globale et multicritères de la situation des ménages
- Un suivi des situations sur le long terme avec une réadaptation possible des solutions en fonction de l'évolution de chaque situation

- Un accompagnement apprécié par l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement confrontés à des situations atypiques qu'ils ne peuvent gérer seuls.
- Une mesure AVDL spécifiquement déclinée pour ce public : l'AVDL atypique
- La charte PLAI-A à venir

W

Faiblesses

T

Menaces

- Une mobilisation des acteurs à asseoir sur le long terme
- La connaissance des acteurs de terrains du logement et de l'hébergement de l'ensemble des dispositifs est à approfondir afin d'**écluser toutes les solutions possibles avant d'orienter les ménages vers la CSA**
- **Le renforcement du partenariat et du travail collaboratif** entre les acteurs de la CSA est nécessaire
- **L'intégration de nouveaux partenaires** de travail : médecins, mairies, administrations...

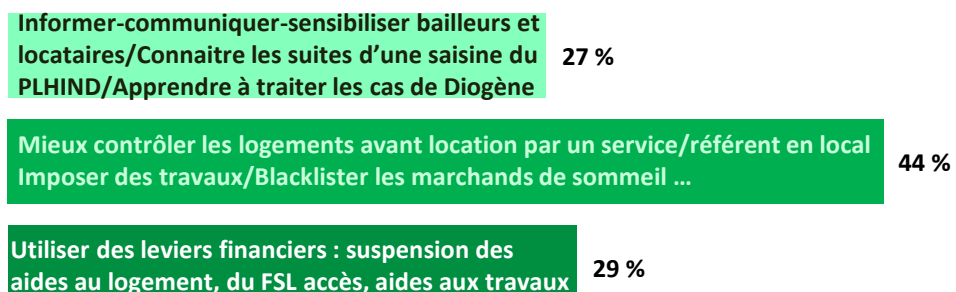
### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



- Conforter la meilleure appropriation des différents dispositifs d'accompagnement social et travailler l'appropriation des dispositifs médico-sociaux existants (Famille-gouvernante, EHPAD...). La CSA constituant « le dernier recours », toutes les solutions existantes doivent « avoir été tentées » avant la CSA
- Maintenir l'AVDL Atypique et l'intervention d'une psychologue
- Développer de nouveaux partenariats...
- Communiquer plus finement sur le dispositif

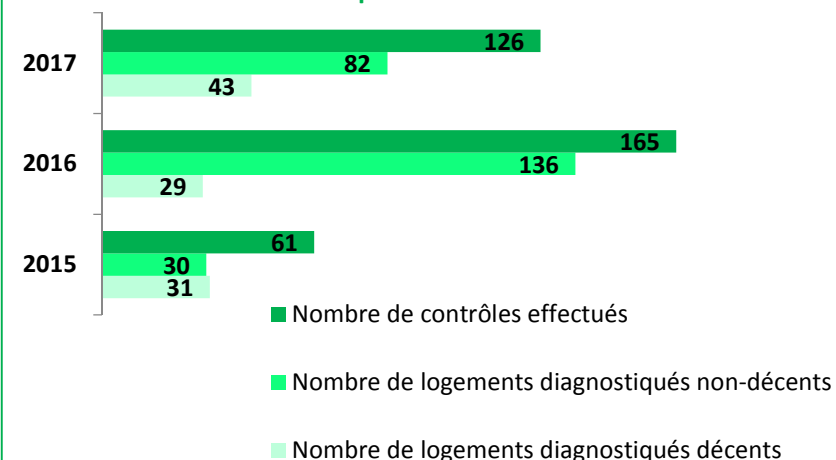
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagner les occupants d'un logement indigne ou non-décent</b></li> <li>• <b>Favoriser une prise en charge sociale efficace des occupants d'un logement non-décent ou indigne</b></li> <li>• <b>Permettre la réalisation des travaux nécessaires en assurant notamment une médiation entre l'occupant et le propriétaire du logement</b></li> <li>• <b>Informers les propriétaires autour des dispositifs d'aides financières, techniques et juridiques</b></li> </ul>
<b>Réalisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite aux contrôles diligentés par la Caf, une information est réalisée auprès des bailleurs et des locataires concernant la commission départementale de conciliation (CDC)</li> <li>• Une réunion d'information des services de l'État auprès des associations tutélaires et mandataires judiciaires sur les aides financières de l'Anah dans le cadre des travaux d'amélioration/adaptabilité des logements</li> </ul> <p>Dans le cadre de l'évaluation, les travailleurs sociaux du Département ont été interrogés sur la problématique des logements indignes et non - décents. La synthèse de leurs réponses indique qu'ils ne sont pas familiers avec les procédures de traitement de ce type de problématique et éprouvent des difficultés pour accompagner les locataires dans leurs démarches</p>
<b>Évaluation globale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien avec la fiche-action n°5 : un fort besoin d'accompagnement des ménages confrontés à un logement indigne voire indécent avec un accent à mettre sur les Diogène et incurie</li> <li>• Un travail de partenariat et de communication avec les travailleurs sociaux à créer</li> <li>• Une offre de service à créer spécifiquement dans le cadre du FSL accès</li> </ul>

### Selon vous, que pourrait-on faire ou mettre en place pour lutter plus efficacement contre la non-décence et l'insalubrité des logements ?



Source : adil 57, 2018

### 352 contrôles diligentés par la Caf et réalisés par le CALM en 3 ans



Source : CALM, 2018



S

Forces

- Des contrôles diligentés par la Caf pour ses allocataires (bénéficiaires des AL)
- Des relogements facilités par la DDCS via le contingent préfectoral

O

Opportunités

- Un PLHIND prêt à soutenir par son expertise les initiatives et expérimentations locales sur l'accompagnement des ménages
- Le Plan d'abord avec le développement d'un accompagnement médico-social des publics cumulant des difficultés (dont les cas de Diogène, d'incurie, de savoir habiter...)

W

Faiblesses

- Une offre de service qui intégrerait l'accompagnement social et un volet « psy » pour des cas spécifiques : Diogène et incurie ainsi qu'un accompagnement technique

T

Menaces

- Veiller à ne pas multiplier les formes d'accompagnement des ménages et créer une approche globale de l'accompagnement de ces ménages en lien avec les dispositifs existants (fiche-action n°13)

### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan

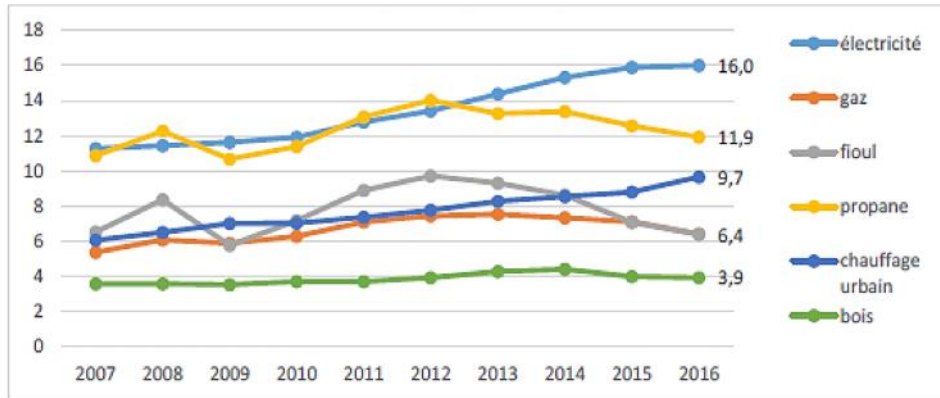


- Créer une offre de service d'accompagnement médico-social des ménages à décliner territorialement
- S'appuyer sur l'expertise du PLHIND et sur les acteurs locaux : collectivités, associations de consommateurs, centre médico-social, pouvoir de police spéciale des Maires... afin de coordonner la lutte contre le mal logement
- Organiser des sessions d'information sur les droits et les devoirs des bailleurs et des locataires et sur les aides financières possibles dans le cadre de travaux en associant les acteurs de terrain (travailleurs sociaux du Département et des CCAS, Maires, associations de service à la personne, personnel médical intervenant à domicile...)



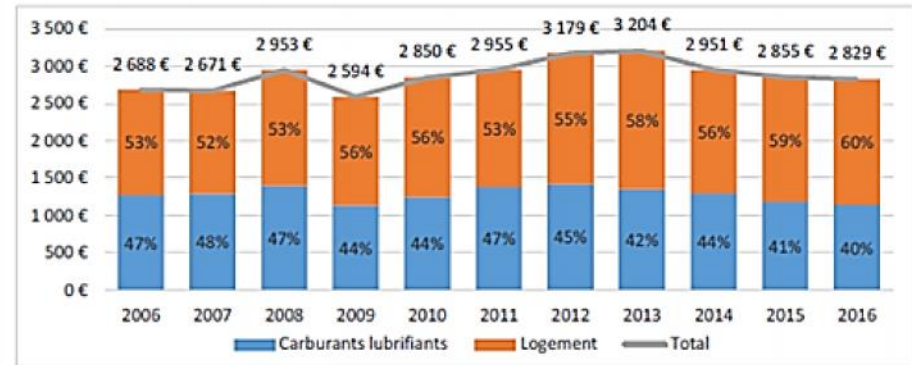
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les ménages (propriétaires et locataires) sur les éco-gestes à adopter pour consommer moins d'énergie</li> <li>• Former les occupants aux bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie, suite à la réhabilitation de leur logement</li> <li>• Développer un réseau « énergie » regroupant l'ensemble des partenaires, en donnant une bonne lisibilité des actions de chacun, afin de développer une culture partagée</li> </ul>
<p><b>Réalisations</b></p>	<p><b>1. Poursuivre le déploiement du KES :</b>  <b>2014 -2015 :</b> Création de web-documents : « Malin avec l'énergie au quotidien » par des collégiens mosellans en partenariat avec EDF, CANOPE de l'Éducation Nationale et la Direction Départementale des Collèges.  <b>2015 :</b> Distribution du Kit Énergie Solidarité sur Sarrebourg. Avec ENGIE, le Département a réalisé le même type d'action sur le secteur de la Vallée de l'Orne  <b>2016-2017 :</b> Déploiement du dispositif « Mon appart Eco Malin » : appartement pédagogique installé dans un bus d'environ 22 m<sup>2</sup> qui a pour objectif de sensibiliser aux économies d'énergie, d'informer et de favoriser l'apprentissage des éco-gestes</p> <p><b>2. Constituer un réseau partenarial :</b>  <b>2015 :</b> Diffusion d'un questionnaire dans le cadre du 7ème PDALHPD auprès de 240 partenaires afin de recenser les actions de formation, d'information et d'accompagnements individualisés en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et d'amorcer la création d'un réseau partenarial  <b>2016 :</b> Deuxième édition du guide de la Précarité Énergétique, outil support aux professionnels de terrain, pour la formation des usagers aux éco gestes</p> <p><b>3. Former et informer les travailleurs sociaux :</b>  <b>2014-2017 :</b> Actions ponctuelles et locales portées par différents partenaires : les EIE, l'ALEC du Pays Messin, les bailleurs sociaux et les travailleurs sociaux</p>
<p><b>Évaluation globale</b></p>	<p>La précarité énergétique a des conséquences directes : sensation de froid, dégradation des logements par manque de chauffage, et/ou utilisation de modes de chauffage alternatif, problèmes de santé (bronchites chroniques, allergies aux moisissures ...) et des conséquences indirectes : parcours d'insertion des ménages dans le logement remis en cause (appropriation de son logement, gestion budgétaire des postes de dépenses, difficultés de sortir du cycle des impayés d'énergie ...)</p> <p>La lutte contre la précarité énergétique et les passoires thermiques doit être poursuivie en élaborant un réel plan d'action structurés sur 3 pivots :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le repérage des logements énergivores (en utilisant par exemple la base de données du FSL Maintien afin d'identifier les logements récurrents)</li> <li>- Le diagnostic des travaux les plus pertinents à entreprendre</li> <li>- L'accompagnement et le conseil de professionnels dans le choix des équipements et des matériaux mais aussi et surtout dans le montage financier du dossier (aides et subventions mobilisables, solutions d'emprunt ...) pour les PO modestes et très modestes mais aussi pour les PB</li> </ul>

### Un coût de l'énergie toujours plus élevé



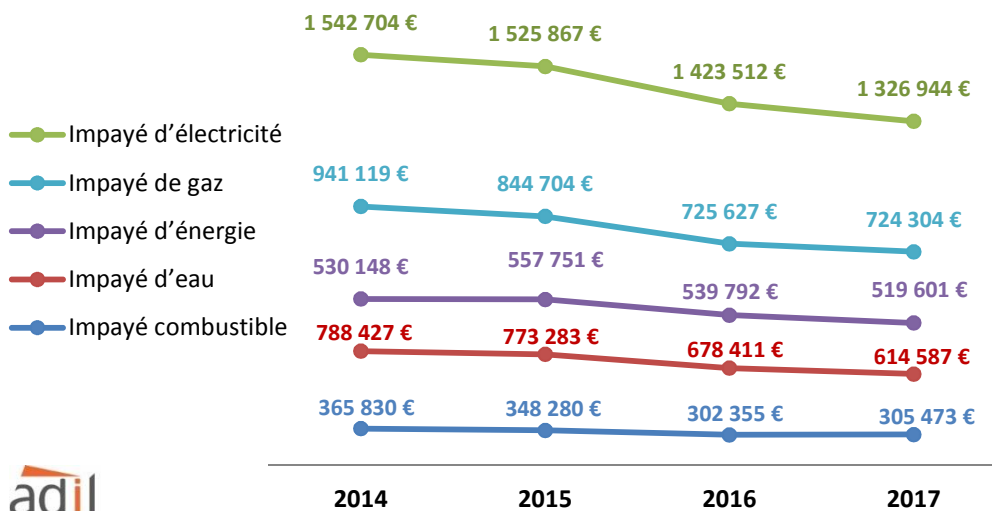
Source : SDES (2017) Pégase

### Avec un budget toujours plus lourd pour les ménages



Source : Bilan énergétique 2015 de la France (SDES, 2016)

### Et des aides FSL au paiement des factures très importantes



Source : Le Département RA du FSL 2014-2017

### Et une majorité d'anciens logements en Lorraine

Date de construction du logement	Dépense énergétique moyenne d'un ménage lorrain (€/an)	Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique (%)
Avant 1949	2 120	41,9
De 1949 à 1974	1 910	34,9
De 1975 à 1981	1 160	8,6
De 1982 à 1989	1 190	7,8
De 1990 à 1998	1 250	12,1
De 1999 à 2003	1 140	4,7
Depuis 2004	1 070	5,0
<b>Ensemble</b>	<b>1 710</b>	<b>27,4</b>

Source : Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOEs ; Anah

S

Forces

O

Opportunités

- **Une prise de conscience générale** de l'importance que revêt cette problématique
- **Des acteurs qui se professionnalisent** dans le domaine.
- **Des outils nombreux** qui ne cessent de se développer : les PTREH (Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique de l'Habitat), les EIE (Espaces Info Energie)...
- **Un contexte politique propice au renforcement des moyens** : SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial)...

W

Faiblesses

T

Menaces

- **Une désorganisation du traitement de la problématique** : actions au coup par coup, moyens humains réduits...
- **Un risque d'essoufflement voire de découragement** car les comportements et les modes de consommation des usagers sont difficiles à faire évoluer
- **Rester sur un traitement de l'urgence**
- Une problématique qui est soumise à des facteurs externes : **aléas climatiques, augmentation du coût des énergies...**
- **Des aides financières limitées**

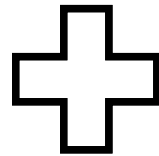
### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



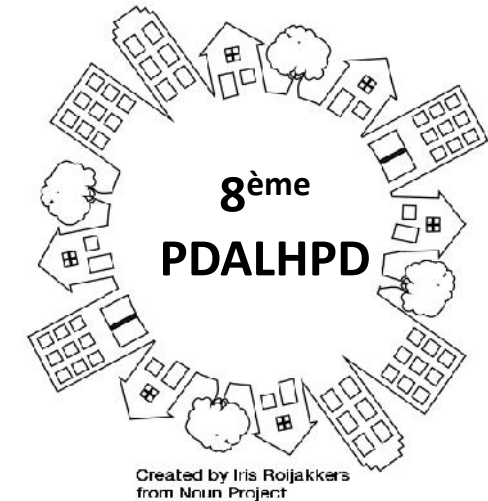
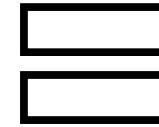
- Poursuivre les actions pédagogiques pour consommer moins et mieux : valoriser « Mon appart Eco Malin », la diffusion des KES, rédiger un guide à l'attention des ménages sur les économies d'énergie, les éco-gestes, les aides et subventions possibles aux travaux et au paiement des factures (chèques énergie), les aides des CCAS, du FSL...
- Affiner la connaissance des collectivités pour agir de manière préventive et durable dans la lutte contre la précarité énergétique (croisement de données avec les bénéficiaires du FSL, des aides des CCAS et CIAS, des associations caritatives...)
- Entretien le partenariat entre les acteurs de terrain : services sociaux, centres sociaux, associations, Caf, bailleurs sociaux... et les professionnels de l'énergie : Conseillers Info Énergie, ALEC, fournisseurs d'énergie, ...
- Promouvoir les réhabilitations du parc social et du parc privé particulièrement dans le cadre des OPAH, PIG... en utilisant les leviers que sont : le programme Habiter Mieux, le PTZ, l'éco-PTZ, le crédit d'impôt développement durable...
- Expérimenter l'auto-réhabilitation accompagnée des logements : repérer les ménages qui ont sollicité plusieurs fois le FSL, réaliser un diagnostic par un thermicien et accompagner les ménages relevant du PDALHPD dans les travaux et les demandes d'aides et subventions possibles

## Orientations du 8ème PDALHPD :

Le logement  
comme lieu,  
lieu de vie,  
lieu à soi,  
lieu pour soi



L'habitat comme  
espace, dans une  
rue, dans un  
quartier, dans  
une commune,  
dans un  
territoire



- Adapter l'offre d'hébergement pour favoriser l'accès au logement d'abord
- Prévenir les impayés de loyer
- Considérer l'expulsion locative comme le dernier recours
- Favoriser l'accès au logement d'abord
- Poursuivre le développement des dispositifs d'intermédiation locative et le logement accompagné
- Promouvoir un accompagnement plus global qui s'adapte au besoin du ménage
- Rédiger le nouveau règlement intérieur du FSL
- Recentrer le DALO sur son objectif premier


- Diversifier les solutions pour l'accès au logement territorialement
- Continuer à lutter contre l'habitat indigne, non-décent et la précarité énergétique et accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions (revitalisation des centres villes et des centres bourgs ...)
- Ancrer territorialement les actions du Plan et les opérationnaliser
- Construire un tableau de bord des actions du Plan simple et accessible
- Définir un cadre d'animation du Plan en adéquation avec les besoins des territoires

Avec 4 nouveaux  
publics cibles :

- ✓ Les gens du voyage et les terrains familiaux
- ✓ Les personnes victimes de violences conjugales et/ou familiales
- ✓ Les publics atteints de problèmes de santé physique
- ✓ Les publics atteints de troubles « psy »








Merci à tous  
pour votre participation  
et à très bientôt ...



Invitation



... pour les réunions  
territoriales qui auront lieu  
de septembre à novembre  
sur les bassins de :  
Forbach, Metz, Sarrebourg,  
Sarreguemines et  
Thionville.